

MÉNI' BULLETIN

LE MAGAZINE DE LA MÉNITRÉ N° 179 | Mai 2026





Tony Guéry
Maire de La Ménitré

ÉDITO DU MAIRE

services de proximité, aux commerçant(e)s et artisans, nos professionnels de santé, nos entreprises, nos agricultrices et agriculteurs, notre centre de secours, nos écoles; accompagner la transition écologique et énergétique en transversalité, poursuivre les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ; être à l'écoute des besoins de nos aîné(e)s ; poursuivre la dynamique culturelle et associative ; favoriser le bien vivre-ensemble et garantir une gestion rigoureuse et responsable des finances de la commune.

également aider les nouvelles ou nouveaux habitants qui le souhaiteraient, à faire un premier pas dans la vie de la commune. C'est également dans cet engagement d'écoute que les premiers comités s'ouvrent à des extra-municipaux pour permettre aux habitants qui le souhaitent de participer aux réflexions sur les projets et sur la vie de la commune. Des comités spécifiques seront créés tout au long du mandat afin d'engager une concertation concernant des aménagements structurants pour la commune comme les mobilités et le projet de voie cyclable entre La Ménitré et Beaufort-en-Anjou ou encore le projet de regroupement des écoles publiques.

La proximité avec les habitants restera au cœur de notre action. L'équipe municipale va poursuivre les permanences du samedi matin en mairie, sans rendez-vous préalable, des « rendez-vous du Maire et des élu(e)s » afin d'assurer une proximité avec les habitantes et habitants. Dans le cadre des permanences libres, c'est aussi l'occasion d'échanger plus facilement, sans contrainte particulière avec parfois des sujets pouvant faciliter le quotidien. C'est également dans une volonté d'accompagner les problématiques du quotidien qu'une nouvelle commission « social et santé » voit le jour en ce début de mandat, là aussi un rôle important des élus(e)s locaux, aujourd'hui renforcé pour La Ménitré.

En ce début de mandat, parce que l'engagement a été pris auprès des électrices et électeurs, un comité citoyen composé exclusivement d'habitantes et d'habitants sera installé à la rentrée. En qualité d'instance consultative et représentative, ce comité citoyen aura pour vocation de réfléchir avec transversalité sur les sujets de société, les problématiques sociales, économiques ou environnementales de la commune. Inversement, le conseil municipal pourra être amené à interroger le comité citoyen sur une orientation ou un projet pour la commune. C'est une innovation qui est proposé pour La Ménitré, avec je l'espère, une richesse dans les échanges, les idées et les propositions qui seront faites.

Chères habitantes, chers habitants,

Le 20 mars 2026 le 45^e conseil municipal de La Ménitré a été installé avec ses 19 conseiller(e)s municipaux dans ses fonctions à la suite des élections municipales du 15 mars dernier. C'est avec une profonde gratitude et un grand sens des responsabilités que je m'adresse à vous en ce début de second mandat en ma qualité de maire.

La confiance renouvelée m'honore et m'engage. Elle est avant tout le reflet d'un travail collectif mené au service la commune, avec une équipe investie dans le quotidien de la commune et dans le sens de l'intérêt général. C'est aussi un travail quotidien avec les agents(e)s de la commune pour mener au mieux les services et les projets. Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité avec une ambition simple : poursuivre l'attractivité de La Ménitré tout en restant fidèle à l'identité et aux valeurs de notre commune. Les grandes priorités sont claires : poursuivre le soutien aux

Ce mandat s'ouvre également sous le signe du lien social et de la participation citoyenne. Le conseil municipal débute son action avec la volonté d'œuvrer au service de la commune et de toutes les habitantes et habitants en favorisant le lien social et intergénérationnel. Dans cet esprit, l'une des premières décisions fortes est la création d'une réserve citoyenne de bénévoles afin de fédérer celles et ceux qui ont un peu de temps à consacrer à la commune ou aux associations locales et voulant s'investir librement, en fonction de ses disponibilités, sur une ou plusieurs actions. Une manière pour la nouvelle équipe municipale de faire vivre la vie locale de façon collaborative et conviviale. Cette réserve citoyenne pourra

Enfin, ce premier bulletin municipal du mandat vous apportera toutes les précisions et informations sur l'organisation du conseil municipal pour les 6 années à venir, un fil des conseils municipaux détaillé ; et toujours la communication associative dont le soutien sera appuyé pour la richesse et le dynamisme de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture.

Le Maire
Tony Guéry

SOMMAIRE

- 03 **VIE MUNICIPALE**
- 16 **INFOS DE LA MÉNITRÉ**
- 19 **ENFANCE JEUNESSE**
- 23 **VIE ASSOCIATIVE**
- 30 **VIE INTERCOMMUNALE**
- 31 **SOCIAL**
- 33 **AGENDA**



Mairie de la Ménitré 02 41 45 63 63
BP20 49250 La Ménitré - accueil@lamenitre.fr

Journal municipal de La Ménitré
Directeur de la publication : Tony Guéry, Maire
Rédaction : associations, élu(e)s et services mairie
Photo de couverture : les membres du conseil municipal.
Crédits photos : mairie, associations, élu(e)s
Chargée de communication : Peggy Quennet Cadeau, service communication
Mise en page et impression : Setig Abelia Beaucouzé
Imprimé sur du papier 100% recyclé
Tirage : 1 100 exemplaires. Dépôt légal à parution. ISSN 2966-5744.
Date de bouclage de ce numéro : avril 2026



LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2026

Conseillers municipaux présents : 15

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Christine LESELLE, Isabelle NICOLAS, Clarisse NOURRY, Danièle COICAULT, Pascale YVIN, Pascal ORGEREAU, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO, Anne PAIN-GRIMAULT, Isabelle LAMÉ, Jackie PASSET, Roger DELSOL

Conseillers municipaux absents excusés : 4

Mmes et MM. Yohann RENAUDIER, Benjamin LABA, Ludovic LAMBERT, Catherine DAZZI-RIVIERE

Pouvoirs : 1

Mmes et MM. Catherine DAZZI-RIVIERE à Jackie PASSET

Votants : 16

Secrétaire de séance : Roger DELSOL

ANJOU FIBRE - CONVENTIONS POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE GÉNIE CIVIL POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

La société Anjou Fibre assure le déploiement et l'exploitation du réseau de télécommunication électronique très haut débit, en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 13/02/2018 avec le Syndicat mixte ouvert Anjou Numérique.

Vu les travaux d'effacement de réseaux rue du Pignon Blanc, allée du Pignon Blanc, allée du Canal et rue Jacques Métivier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions d'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communication électronique dans ces rues, avec la SAS ANJOU FIBRE. Ces conventions définissent les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la collectivité accorde un droit d'utilisation à l'opérateur des installations de génie civil existantes. La durée sera de 25 ans, renouvelable tacitement par période de 5 ans et la mise à disposition se fait à titre gracieux.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une enveloppe globale de subventions de fonctionnement aux associations « locales » pour l'année 2026 de 21 392,20 € répartie ainsi qu'il suit :

CATEGORIE 1 : SPORTS	4 700,00 €
<i>A l'unanimité (15 voix pour – retrait d'Isabelle NICOLAS)</i>	
A.L.E.S	500,00 €
ASM BASKET	1 400,00 €
ST MATH MENITRE FOOTBALL CLUB	1 400,00 €
TENNIS CLUB MENITREEN	1 400,00 €

CATEGORIE 2 : CULTURE	5 300,00 €
<i>A l'unanimité (15 voix pour – retrait d'Yves JEULAND)</i>	
LES AMIS DES ORGUES	1 000,00 €
LIRENLOIRE - Animations	1 500,00 €
LIRENLOIRE - subvention exceptionnelle 2026 pour le Bestiaire	800,00 €
LES MENI'ACTEURS - subvention de fonctionnement	1 000,00 €
LES MENI'ACTEURS - subvention exceptionnelle 2026	500,00 €
MOULINS ET CULTURE DE LA VALLEE	500,00 €

CATEGORIE 3 : LOISIRS ET TOURISME	2 050,00 €
<i>A l'unanimité (15 voix pour - retrait de Jackie PASSET)</i>	
AU JARDIN DE MA COUSINE	500,00 €
CLUB DE L'AMITIE	250,00 €
COMITE DE FETES - subvention de fonctionnement	600,00 €
FOYER RURAL DES JEUNES	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	400,00 €

CATEGORIE 5 : VIE SCOLAIRE (effectifs au 01/01/2026)	6 992,20 €
<i>A l'unanimité (16 voix pour)</i>	
A.P.E.L École Sainte Anne	486,00 €
6 € x 81 élèves	
A.P.E des écoles publiques	720,00 €
6 € x 42 élèves (EMPP) + 6 € x 78 élèves (EEMG)	
OGEC SAINTE ANNE	1 865,00 €
20 € x 32 élèves en maternelle + 25 € x 49 élèves en élémentaire	
USEP Ecole maternelle Pierre Perret	840,00 €
20 € x 42 élèves	
USEP Ecole élémentaire M. Genevoix	1 950,00 €
25 € x 78 élèves	
Foyer socio-éducatif du collège de Gennes-Val-de-Loire - 14,14 € x 80 élèves de La Ménitrie année scolaire 2025/2026	1 131,20 €

CATEGORIE 6 : AUTRES ASSOCIATIONS	2 350,00 €
<i>A l'unanimité (16 voix pour)</i>	
A.C.P.G - C.A.T.M.	240,00 €
A.C.P.G - C.A.T.M. (Bleuets de France)	100,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	500,00 €
FDGDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) - part cotisations et assurances	560,00 €
FDGDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) - soutien aux actions de piégeage des nuisibles	300,00 €
Les Pics verts	200,00 €
UMAC (challenge boule de fort)	450,00 €

*Retraits des élu(e)s concerné(e)s dont ils sont membres exécutifs d'une association locale

Autres subventions décidées à l'unanimité :

- 800 € aux associations du territoire « Entente Vallée » dont 500 € à HAND CLUB AUTHION (HBC) et 300 € à L'ATELIER DU REMPART
- Subventions exceptionnelles : 500 € à « LES ANGES-VINS EN 4L » pour le projet du « 4L Trophy » visant à apporter des denrées alimentaires et des fournitures scolaires et/ou médicales au Maroc et 300 € à LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Conseil municipal prend acte de la subvention 2026, adossée sur la population communale, de 1 097,40 € qui sera versée à l'OCABV, dans le cadre de la convention de partenariat pour la promotion du commerce et de l'artisanat local signée le 03/04/2024.

DETR / DSIL - DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant la chute d'une partie de la corniche de la Mairie, la fragilité de toute la corniche arrière et le risque pour la sécurité des personnes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de réparation de la corniche s'élevant à 13 947,82 € HT sur l'exercice 2026 et demande une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES » AVEC L'ASP

La convention triennale relative au dispositif « tarification sociale des cantines » signée avec l'ASP le 31/05/2023, arrivera à terme le 30/05/2026. Il est nécessaire de maintenir le dispositif de tarification sociale du repas à 1 € pour les familles à revenus modestes. Vu la délibération du Conseil Municipal du 21/05/2025 fixant les tarifs des services municipaux, notamment le repas à 1 € au restaurant scolaire, pour les deux premières tranches de quotient familial (que les élèves soient domiciliés ou non dans la commune), le Conseil Municipal demande à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif « tarification sociale des cantines scolaires » à compter du 31/05/2026 pour trois ans.

AUTORISATION OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17/12/25

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026 jusqu'au vote du budget primitif 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise à l'unanimité M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 (hors reports de crédits au titre des restes à réaliser 2024).

Chapitre	Dépenses	Crédits BP 2025 (hors RAR 2024)	Autorisation engagement dépenses 2026 (25%)
10	Dotations - fonds - réserves	576,70 €	144,18 €
20	Immobilisations incorporelles	50 008,00 €	12 502,00 €
204	Subventions d'équipement	86 050,00 €	21 512,50 €
21	Immobilisations corporelles	598 947,00 €	149 736,75 €
	Total	735 581,70 €	183 895,43 €

MUTUELLE SANTE : MANDAT DONNÉ AU CDG POUR L'ENGAGEMENT DANS LA CONSULTATION

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FÉVRIER 2026

Conseillers municipaux présents : 15

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Christine LESELLE, Isabelle NICOLAS, Yohann NAUDIER, Clarisse NOURRY, Danielle COICAULT, Pascale YVIN, Pascal ORGEREAU (arrivé à 20h23), Anne PAIN-GRIMAULT, Isabelle LAMÉ, Jackie PASSET, Roger DELSOL, Catherine DAZZI-RIVIERE

Conseillers municipaux absents excusés : 4

Mmes et MM. Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO, Benjamin LABA, Ludovic LAMBERT

Pouvoirs : 2

Mmes et MM. Guillaume BROSSARD à Isabelle NICOLAS, Cristina PEDRERO à Christine LESELLE

Votants : 17 (16 pour le vote des comptes administratifs 2025)

Secrétaire de séance : Pascale YVIN

OGEC - CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION COMMUNALE 2026

Vu le contrat d'association signé le 10 mars 1981, modifié par avenant en 1983 et 2011, entre M. le Préfet de Maine-et-Loire et l'école privée Ste Anne de La Ménitré, par lequel la commune doit verser une contribution à l'OGEC de l'école Ste Anne, calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques ;

Vu le décompte relatif au coût d'un élève des écoles publiques, soit pour l'année 2025 : 666,06 € pour un élève de classe élémentaire et 1 782,54 euros pour un élève de classe maternelle ;

Considérant les effectifs de l'école Ste Anne au 1er janvier de l'exercice, domiciliés à La Ménitré, soit 30 élèves en classe élémentaire et 19 élèves en classe maternelle ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser à l'OGEC de l'école Ste Anne la somme de 53 850,08 € pour l'année 2025.

TARIFS 2026 POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU PORT ST MAUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer la redevance d'occupation de la parcelle communale cadastrée section C n° 10, occupée par la guinguette La Dérive au Port St Maur, à 350 € par mois, à compter du 01/03/2026, et de fixer la révision annuelle du loyer en fonction de l'indice des loyers commerciaux arrêté par l'INSEE. Le remboursement des charges (électricité, eau) sera établi en fonction de la consommation réelle, sur relevés des sous-compteurs en début et fin de saison.

CAF - DEMANDE DE SUBVENTION POUR FORMATIONS BAFA/BAFD

Dans le cadre de la CTG signée entre la commune et la CAF (avec les communes de l'Entente Vallée), la CAF peut soutenir la commune si elle finance ou co-finance des formations BAFA/BAFD proposées par des organismes habilités. En 2025, la commune de La Ménitré a apporté un soutien financier pour des formations BAFA à hauteur de 100 € par jeune, soit 300 €.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité, le soutien financier de la CAF de Maine-et-Loire le plus élevé possible pour les sessions BAFA/BAFD financées par la commune en 2025 (si éligibles) et/ou à venir en 2026.

BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur municipal et le compte administratif 2025.

Budget Commune - CA 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		116 181,87	1 005 597,30		1 005 597,30	116 181,87
Opérations de l'exercice	2 169 797,71	2 424 026,87	877 191,83	1 271 911,06	3 046 989,54	3 695 937,93
TOTAUX	2 169 797,71	2 540 208,74	1 882 789,13	1 271 911,06	4 052 586,84	3 812 119,80
Résultats de clôture		370 411,03	610 878,07		610 878,07	370 411,03
Restes à réaliser			284 424,00	843 478,00	284 424,00	843 478,00
TOTAUX CUMULES		370 411,03	895 302,07	843 478,00	895 302,07	1 213 889,03
RÉSULTATS DEFINITIFS		370 411,03	51 824,07			318 586,96

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 370 411,03 € de la façon suivante :

► 51 824,07 € pour couvrir les besoins de la section d'investissement 2026 (article 1068)

► 318 586,96 € reportés sur la section de fonctionnement 2026 (chapitre 002).

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026

Considérant la revalorisation forfaitaire de 0,8 % des valeurs locatives décidée par la loi de finances 2026 et les recettes nécessaires à l'équilibre du budget général de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et de maintenir les taux suivants :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,33 %
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,62 %
- ▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 14,06 %

BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget de l'exercice 2026.

Budget Commune - BP 2026	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			610 878,07		610 878,07	
Affectation du résultat		318 586,96		51 824,07		370 411,03
Sous-total	0,00	318 586,96	610 878,07	51 824,07	610 878,07	370 411,03
Restes à réaliser N-1			284 424,00	843 478,00	284 424,00	843 478,00
Opérations réelles	2 214 556,00	2 326 621,04	826 043,93	395 391,93	3 040 599,93	2 722 012,97
Sous-total	2 214 556,00	2 326 621,04	1 110 467,93	1 238 869,93	3 325 023,93	3 565 490,97
Cessions d'immobilisations						0,00
Opérations d'ordre entre sections	16 503,00			16 503,00	16 503,00	16 503,00
Virement entre sections	414 149,00			414 149,00	414 149,00	414 149,00
Sous-total	430 652,00	0,00	0,00	430 652,00	430 652,00	430 652,00
TOTAUX	2 645 208,00	2 645 208,00	1 721 346,00	1 721 346,00	4 366 554,00	4 366 554,00

BUDGETS ANNEXES PHOTOVOLTAÏQUE ET LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil Municipal valide les comptes de gestion dressés par le receveur municipal et les comptes administratifs 2025.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal reporte à l'unanimité :

- ▶ L'excédent de fonctionnement de 29 653,57 € en recettes de fonctionnement au budget annexe photovoltaïque 2026.
- ▶ Le déficit de fonctionnement de 1 561,36 € en dépenses de fonctionnement et le déficit d'investissement de 138 270,16 € en dépenses d'investissement au budget annexe du lotissement du Pignon Blanc 2026.

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les budgets de l'exercice 2026 ainsi qu'il suit.

Budget photovoltaïque BP 2026	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		29 653,57		20 711,94		50 365,51
Affectation du résultat						
Sous-total	0,00	29 653,57	0,00	20 711,94	0,00	50 365,51
Restes à réaliser N-1						
Opérations réelles	34 473,00	12 000,43	27 910,94	18,00	62 383,94	12 018,43
Sous-total	34 473,00	12 000,43	27 910,94	18,00	62 383,94	12 018,43
Cessions d'immobilisations						
Opérations d'ordre entre sections	13 587,00	6 406,00	6 406,00	13 587,00	19 993,00	19 993,00
Virement entre sections						
Sous-total	13 587,00	6 406,00	6 406,00	13 587,00	19 993,00	19 993,00
TOTAUX	48 060,00	48 060,00	34 316,94	34 316,94	82 376,94	82 376,94

Budget Lotissement - BP 2026	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 561,36		138 270,16		139 831,52	0,00
Affectation du résultat						0,00
Sous-total	1 561,36	0,00	138 270,16	0,00	139 831,52	0,00
Restes à réaliser N-1						
Opérations réelles	64 710,00	124 355,52	0,00	80 186,00	64 710,00	204 541,52
Sous-total	64 710,00	124 355,52	0,00	80 186,00	64 710,00	204 541,52
Dépenses imprévues						
Cessions d'immobilisations						
Opérations d'ordre entre sections	408 270,16	350 186,00	350 186,00	408 270,16	758 456,16	758 456,16
Opérations d'ordre dans la section	9 700,00	9 700,00			9 700,00	9 700,00
Virement entre sections						
Sous-total	417 970,16	359 886,00	350 186,00	408 270,16	768 156,16	768 156,16
TOTAUX	484 241,52	484 241,52	488 456,16	488 456,16	972 697,68	972 697,68

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2026

Conseillers municipaux présents : 19

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Christine LESELLE, Johann RENAUDIER, Isabelle NICOLAS, Catherine DAZZI-RIVIÈRE, Clarisse NOURRY, Hubert BUTEZ, Noël PLANTÉ, Philippe LE QUÉRÉ, Pascal ORGEREAU, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO, Murielle MARICOURT, Nadine LEROY-LEBASTARD, Vanessa FRESNEAU, Olivier FERRERO, Sophie PÉAN, Ludovic LAMBERT

Votants : 19

Secrétaire de séance : Yves JEULAND

ÉLECTION DU MAIRE

M. Tony GUÉRY, Maire, ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. L'Assemblée désigne M. Yves JEULAND en qualité de secrétaire de séance. Mme Catherine DAZZI-RIVIERE, conseillère municipale doyenne d'âge présente, prend la présidence de séance.

Celle-ci rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son article L.2122-7 :

- ▶ Le maire est élu au scrutin secret parmi les membres du Conseil Municipal ;
- ▶ Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suite à l'appel du président de séance, M. Guillaume BROSSARD et Mme Cristina PEDRERO sont nommés assesseurs. Suite à l'appel de candidature, M. Tony GUÉRY fait savoir qu'il est candidat à la fonction de Maire de La Ménitré. A l'appel de son nom, chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats 1^{er} tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d) Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral).....	1
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	18
f) Majorité absolue.....	10

NOM & Prénom des candidats..... Suffrages obtenus

- ▶ GUÉRY Tony..... 17
 - ▶ LAMBERT Ludovic..... 1
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour, M. Tony GUÉRY a été proclamé élu Maire de La Ménitré.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire invite l'assemblée à déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

Il précise qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2

du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de cinq adjoints, ce qui correspond à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ▶ Décide de créer quatre postes d'adjoint au maire ;
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17 :

- ▶ Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal ;
- ▶ Les listes doivent respecter l'obligation de parité en alternance et comporter au plus autant de candidats que d'adjoints à élire ;
- ▶ Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
- ▶ L'ordre de présentation des candidats détermine l'ordre d'inscription sur le tableau des adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal de créer quatre postes d'adjoints pour la commune ;

M. le Maire appelle au dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Après appel à candidature, une liste est déposée et il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Liste JEULAND : liste compétente comportant quatre noms avec M. JEULAND Yves en tête de liste.

A l'appel de son nom, chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats 1^{er} tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
d) Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral)	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	18
f) Majorité absolue.....	10

NOM & Prénom du candidat tête de liste ... Suffrages obtenus

- ▶ JEULAND Yves
- ▶ LAMBERT Ludovic..... 1

La liste JEULAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1er tour, le président proclame élus en qualité d'adjoints au Maire de La Ménitry, dans l'ordre du tableau :

- ▶ 1^{er} adjoint..... Yves JEULAND
- ▶ 2^e adjointe..... Christine LESELLE
- ▶ 3^e adjoint Yohann RENAUDIER
- ▶ 4^e adjointe Isabelle NICOLAS

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

LIEU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à Décide de fixer définitivement le lieu de réunion du Conseil Municipal à l'Espace Culturel, 10 place du Colonel Léon Faye à La Ménitry.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la délégation de compétences au Maire a pour effet de dessaisir le Conseil Municipal de ses attributions, sauf à mettre fin à la délégation ;

Considérant l'obligation faite au Maire de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations reçues, à chaque séance du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion communale quotidienne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

Article 1^{er} : M. le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et, pour la durée de son mandat :

Al. 1^o D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

Al. 2^o De fixer, **selon les montants votés annuellement par le Conseil Municipal**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Al. 4^o De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dont le montant n'excède pas 45 000 € HT et dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le Conseil Municipal ;

Al. 5^o De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans selon le tarif de location voté par le Conseil Municipal ;

Al. 6^o De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Al. 7^o De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Al. 8^o De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Al. 9^o D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Al. 10^o De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Al. 12^o De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) et après information du Conseil Municipal, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

Al. 13^o De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement sur avis préalable du Directeur académique des services de l'Education ;

Al. 14^o De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Al. 15^o D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le Conseil Municipal ;

Al. 16^o D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

- ▶ Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - Contentieux de l'annulation,
 - Contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,
 - Contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie ;
- ▶ Saisine et répression devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation) ;
- ▶ Constitution de partie civile dans les instances pénales devant les juridictions pénales ;
- ▶ Dépôt de plainte avec constitution de partie civile auprès du Juge d'Instruction ;

Avant chaque saisine, le Maire devra prendre une décision pour informer le Conseil et produire cette décision au juge. De transiger avec les tiers dans la limite de litiges n'excédant pas 1 000 €.

Al. 17^o De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal dans la limite de 1 000 € ;

Al. 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Al. 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions conformément aux plans de financement approuvés par le Conseil Municipal ;

Al. 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets approuvés par le Conseil Municipal ;

Al. 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation pour les projets approuvés par le Conseil Municipal ;

Article 2 : En cas d'empêchement, M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, tout ou partie des décisions, pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Article 3 : Autorise M. le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local ».

Charte de l'élu local

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu le tableau du Conseil Municipal du 20/01/2026 et la demande du 20/03/2026 de M. Tony GUÉRY, Maire de La Ménitry, de diminuer le taux de l'indemnité applicable au Maire (à hauteur de 80% du taux maximum en cohérence historique, règlementaire et de fonctionnement avec les mandats antérieurs) par référence au barème de la strate démographique de la commune. Considérant que la population totale de la commune de La Ménitry s'élève à 2 121 habitants, que l'enveloppe théorique mensuelle maximale s'établit à 5804,88 € pour le Maire et 4 adjoints et que les indemnités des conseillers municipaux ne peuvent dépasser 6 % de la valeur de l'indice terminal 1027 et sont comprises dans l'enveloppe financière allouée aux Maire et adjoints, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les indemnités des élus ainsi qu'il suit :

Élus	Taux maximum	Enveloppe maximale autorisée	Taux voté	Indemnité mensuelle brute
Maire	55,70%	2 289,56 €	44,56%	1 831,65 €
Adjoints	21,38%	878,83 €	15,82%	650,28 €
Conseillers municipaux délégués (x 4)			3,65%	150,03 €
Conseillers municipaux (x 14)			1,59%	65,36 €
	Total mensuel	5 804,88		5 686,49

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du CGCT et suivants, le conseil municipal des communes de plus de 1000 habitants doit se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation. Son contenu est librement fixé par l'assemblée qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

L'ordre du jour sera établi conjointement entre le Maire et le responsable de la commission. Pour les documents préparatoires le cas échéant, il conviendra de se rapprocher de l'élu responsable de la commission. L'envoi du compte-rendu des commissions sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal. Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

Conseillers municipaux présents : 19

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Christine LESELLE, Johann RENAUDIER (arrivée à 20h10 pour le vote du point n°3), Isabelle NICOLAS, Catherine DAZZI-RIVIERE, Clarisse NOURRY, Hubert BUTEZ, Noël PLANTÉ, Philippe LE QUÉRÉ, Pascal ORGEREAU, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO, Murielle MARICOURT, Nadine LEROY-LEBASTARD, Vanessa FRÉSNEAU, Olivier FERRERO, Sophie PÉAN, Ludovic LAMBERT

Votants : 19

Secrétaire de séance : Hubert BUTEZ

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Il est nécessaire d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du conseil de son droit, sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le droit à la formation des conseillers municipaux.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

Monsieur le Maire informe que selon l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal. Les commissions municipales sont composées de conseillers municipaux.

Il indique que des comités consultatifs, comprenant également des membres extérieurs au Conseil Municipal, pourront être créés ultérieurement par délibérations du Conseil Municipal en fonction des projets politiques.

Il présente au Conseil municipal le résultat de la consultation organisée auprès des conseillers municipaux destinée à faire part de leur choix pour participer aux commissions permanentes, et invite à élire les membres qui siégeront au sein de chaque commission.

Le Conseil Municipal décide de créer 6 commissions communales permanentes, ainsi composées, dont le Maire est président de droit :

► Commission « Aménagement et Cadre de vie » :

Vice-président(e) : Johann RENAUDIER
Membres : Yves JEULAND - Hubert BUTEZ - Noël PLANTÉ - Philippe LE QUÉRÉ - Pascal ORGEREAU - Guillaume BROSSARD - Ludovic LAMBERT

► Commission « Enfance, Jeunesse et Petite Enfance » :

Vice-président(e) : Christine LESELLE
Membres : Cristina PEDRERO - Nadine LEROY-LEBASTARD - Vanessa FRESNEAU - Olivier FERRERO

► Commission « Culture, Communication, Animations et Vie associative » :

Vice-président(e) : Isabelle NICOLAS
Membres : Hubert BUTEZ - Philippe LE QUÉRÉ - Pascal ORGEREAU - Guillaume BROSSARD - Cristina PEDRERO - Murielle MARICOURT

► Commission « Social et Santé » :

Vice-président(e) : Clarisse NOURRY
Membres : Christine LESELLE - Isabelle NICOLAS - Catherine DAZZI-RIVIERE - Vanessa FRESNEAU - Olivier FERRERO

► Commission « Finances » :

Vice-président(e) : Yves JEULAND
Membres : Christine LESELLE - Johann RENAUDIER - Isabelle NICOLAS - Catherine DAZZI-RIVIERE - Clarisse NOURRY - Guillaume BROSSARD - Cristina PEDRERO - Noël PLANTÉ

► **Commission « Marché de Noël et Illuminations » :**

Vice-président(e) : Pascal ORGEREAU
 Membres : Isabelle NICOLAS - Clarisse NOURRY - Philippe LE QUÉRÉ - Murielle MARICOURT - Nadine LEROY-LEBASTARD

COMPOSITION DES INSTANCES OBLIGATOIRES

a) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Yves JEULAND - Yohann RENAUDIER - Hubert BUTEZ

Membres suppléants :

Noël PLANTÉ - Cristina PEDRERO - Olivier FERRERO

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'en dehors de la consultation obligatoire dans le cadre des marchés supérieurs ou égaux aux seuils européens, la commission d'appel d'offres pourra le cas échéant être consultée dans le cadre des marchés passés selon une procédure formalisée, dont les montants estimés seront inférieurs aux seuils européens, et rendra à ce titre un avis consultatif.

b) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal procède, à l'unanimité, à l'élection des 5 membres du conseil d'administration du CCAS :

Catherine DAZZI-RIVIERE - Isabelle NICOLAS - Clarisse NOURRY - Vanessa FRESNEAU - Hubert BUTEZ

c) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, au Directeur des Services Fiscaux les personnes suivantes pour être membre de la CCID :

Président : Tony GUÉRY

Titulaires : Yves JEULAND - Clarisse NOURRY - Claude MAINGUY - Didier BOIGNÉ - Danielle COICAULT - Jackie PASSET - Jean PRIETO - Isabelle PANTAIS - Catherine DAZZI-RIVIERE - Daniel LASSEUX - Philippe NICOLAS - Philippe LE QUÉRÉ - Hubert BUTEZ - Noël PLANTÉ - Yoann DESLANDES - Elodie SERRU

Suppléants : Isabelle NICOLAS - Ludovic LAMBERT - Yohann RENAUDIER - Pascal ORGEREAU - Pascale YVIN - Benjamin LABA - Olivier FERRERO - Cristina PEDRERO - Célia BROSSARD - Dominique ROEDERER-BUTEZ - Nadine VÉRITÉ - Brigitte BOURGERIE - Sylvaine DESCATOIRE - Murielle MARICOURT - Sophie PÉAN - Philippe RIVIÈRE

d) COMMISSION COMMUNALE D'HARMONISATION DES CULTURES DE MAÏS

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, à la commission communale d'harmonisation des cultures de maïs, les représentants de la municipalité suivants : Tony GUÉRY (Maire) - Ludovic LAMBERT - Yohann RENAUDIER - Yves JEULAND

Une délibération complémentaire du Conseil Municipal nommera les personnes suivantes après concertation avec les professionnels agricoles :

- Représentants du syndicat agricole local (dont le président)
- Représentant des producteurs de maïs semence
- Représentant des producteurs de maïs industriel et fourrager

NOMINATION AU SEIN DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET REPRÉSENTATION DIVERSES

a) SIÉML - désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, comme

représentants au SIÉML :

- Délégué titulaire : Yves JEULAND / Délégué suppléant : Yohann RENAUDIER

b) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE - Conférence Intercommunale du Logement

La Communauté de communes Baugeois Vallée porte un Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé en septembre 2022. Conformément au code de l'habitat et l'hébergement, elle a mis en place une conférence intercommunale du logement (CIL) pour coordonner l'attribution des logements sociaux.

Cette conférence n'a pas vocation à se substituer aux communes qui continuent de gérer l'attribution des logements sociaux en fléchant les dossiers à soumettre en commission d'attribution. Son objectif est de réunir tous les acteurs concernés (élus, bailleurs sociaux, associations) pour confirmer l'égal accès aux informations des habitants du territoire et les critères de choix des attributions de logements locatifs sociaux.

La CIL doit se réunir au moins une fois par an, elle devra donc se réunir avant la fin 2026.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Clarisse NOURRY pour représenter la commune de La Ménittré.

c) SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS (SMBAA) - COMMISSION GÉOGRAPHIQUE

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, les membres suivants :

- Titulaire : Yohann RENAUDIER / Suppléant : Ludovic LAMBERT

d) PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, comme représentants de la commune de La Ménittré :

- Délégué titulaire : Guillaume BROSSARD / Délégué suppléant : Murielle MARICOURT

e) ENTENTE VALLÉE

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, pour participer aux travaux des commissions thématiques de l'Entente Vallée :

Commission jeunesse, enfance et petite-enfance :

Titulaire : Christine LESELLE / Suppléant : Olivier FERRERO

Commission culture :

Titulaire : Isabelle NICOLAS / Suppléante : Murielle MARICOURT

Commission sociale :

Titulaire : Catherine DAZZI-RIVIERE / Suppléante : Clarisse NOURRY

f) MISSION LOCALE DU SAUMUROIS

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Christine LESELLE pour représenter la commune de La Ménittré.

g) ASSOCIATION ÉTAPE

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Clarisse NOURRY pour représenter la commune de La Ménittré.

h) REPRÉSENTATIONS AU SEIN DES INSTANCES DIVERSES

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, les personnes suivantes pour participer et/ou représenter la commune.

Référént départemental Sécurité routière (pour la Préfecture)	1 délégué	Philippe LE QUÉRÉ
Référént départemental défense (Pour la Préfecture)	1 délégué	Tony GUÉRY
Référént Défense pour les armées	1 déléguée	Cristina PEDRERO
Porte-drapeaux pour les cérémonies	Titulaire	Pascal ORGEREAU
	Suppléante	Cristina PEDRERO
Syndicat Anjou Numérique Commission accompagnement numérique	1 représentante	Christine LESELLE
OGEC Ecole Ste Anne (organisme de gestion de l'enseignement catholique) La Ménitré	Le Maire et/ou son (sa) représentant(e)	Christine LESELLE
Conseil d'école EMPP	Le Maire et/ou son (sa) représentant(e)	Christine LESELLE
	1 suppléant	Olivier FERRERO
Conseil d'école EEMG	Le Maire et/ou son représentant	Christine LESELLE
	1 suppléante	Nadine LEROY-LEBASTARD
Association Toile de graines Beaufort-en-Anjou / Entente Vallée	1 titulaire	Catherine DAZZI-RIVIERE
	2 suppléantes	Clarisse NOURRY Vanessa FRESNEAU
Etablissement de Santé Baugeois Vallée	Titulaire	Tony GUÉRY
	Suppléante	Clarisse NOURRY
Comité des Fêtes La Ménitré	1 délégué	Hubert BUTEZ
LIRENLOIRE La Ménitré	Le Maire ou son représentant	
Les Amis des Orgues La Ménitré	1 titulaire	Isabelle NICOLAS
	1 suppléante	Catherine DAZZI-RIVIERE
Histoire (en lien avec association HPVA - Histoire et Patrimoine en Vallée d'Anjou) La Ménitré	1 déléguée	Catherine DAZZI-RIVIERE
AACL (Association Arts Culture et Loisirs) La Ménitré	1 délégué	Hubert BUTEZ
Concours de boules de fort		Pascal ORGEREAU Hubert BUTEZ Noël PLANTÉ
	3 délégués	
Frelons asiatiques en lien avec l'ASAD49 (association sanitaire apicole départementale)	1 élu municipal	Philippe LE QUÉRÉ
	1 extra-municipal	Eric WOLF
Référént réseaux électriques - ENEDIS	1 titulaire	Yohann RENAUDIER
	1 suppléant	Yves JÉULAND
OCABY (Office de Commerce et de l'Artisanat Baugeois Vallée) - Baugé-en-Anjou	1 titulaire	Pascal ORGEREAU
	1 suppléante	Cristina PEDRERO

RÉSERVE COMMUNALE CITOYENNE DE BÉNÉVOLES

Dans le cadre du développement de la vie locale le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place une réserve communale citoyenne de bénévoles afin de faire vivre la commune de manière collaborative et conviviale et d'associer les habitants à la vie communale.

Les thématiques nécessitant un soutien sont les suivantes :

- ▶ La programmation culturelle de la commune (ex : choix des groupes, des spectacles...)
- ▶ La mise en place d'animations (ex : apéros-concerts, événements festifs...)
- ▶ Le soutien aux associations locales
- ▶ Liste non exhaustive.

Le conseil indique qu'il sera fait appel à candidatures dans le prochain bulletin municipal, que les bénévoles pourront s'inscrire ou se désinscrire de la liste sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

COMITÉ CITOYEN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place un comité citoyen afin de faire participer les habitants à la vie de la commune. Ce comité sera composé de 19 membres au maximum, uniquement des extra-municipaux habitant La Ménitré. Cette instance purement consultative sera destinée à donner son avis sur les projets communaux ou les orientations publiques de la commune. Il pourra être consulté à la demande du Conseil Municipal, ou inversement et pourra saisir le Conseil Municipal sur

un sujet qui lui semble particulièrement important pour le territoire communal. Le conseil indique qu'il sera fait appel à candidatures dans le prochain bulletin municipal, que les bénévoles pourront s'inscrire ou se désinscrire de la liste sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

COMITÉ CONSULTATIF POUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5 élus municipaux et 5 extra-municipaux. Les personnes suivantes sont nommées : Elus municipaux : Tony GUÉRY (président) - Philippe LE QUÉRÉ (vice-président) - Clarisse NOURRY - Guillaume BROSSARD - Pascal ORGEREAU. Il sera fait appel à candidatures dans le bulletin municipal pour les 5 extra-municipaux.

BUDGET PRINCIPAL 2026 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n°1 du budget principal communal - exercice 2026, telles que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Article	Objet	Sens	Prévu	DM
011	615228	Entretien sur autres bâtiments publics	Dépenses		3 400,00 €
011	6156	Maintenance	Dépenses	31 500,00 €	2 750,00 €
011	618	Services extérieurs divers	Dépenses	7 830,00 €	15 296,00 €
011	622	Frais honoraires	Dépenses	250,00 €	2 000,00 €
65	657358	Subvention fct aux organismes publics publics	Dépenses		3 700,00 €
65	65748	Subventions	Dépenses	58 789,00 €	1 000,00 €
		Total dépenses			28 146,00 €
73	73111	Impôts directs locaux	Recettes	872 500,00 €	1 627,00 €
74	74111	DGF	Recettes	213 000,00 €	-953,00 €
74	741121	DSR	Recettes	70 000,00 €	1 808,00 €
74	741127	DNP	Recettes	31 000,00 €	94,00 €
74	742	Dotation élu local	Recettes	290,00 €	3 838,00 €
74	74833	Allocations compensatrices TF	Recettes	17 000,00 €	8 472,00 €
74	7488	Autres attributions et participations	Recettes	73 072,00 €	11 700,00 €
75	75888	Autres produits gestion courante	Recettes		1 500,00 €
		Total recettes	Recettes		28 146,00 €

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ BAUGEOIS VALLÉE : demande de participation financière pour l'organisation de la 2^{ème} Édition du salon du bien vieillir

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation financière de 300 €.

LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC : mise en place d'un dépôt de garantie destiné à s'assurer de la remise en État des aménagements publics dégradés lors des travaux de construction

Considérant :

- ▶ Que la commune a réalisé, dans le cadre du lotissement communal du Pignon Blanc, des travaux d'aménagement comprenant notamment : voirie provisoire, réseaux divers, ouvrages d'eaux pluviales ;
 - ▶ Que les travaux de construction des habitations par les acquéreurs des lots sont susceptibles d'occasionner des dégradations sur les ouvrages et aménagements précités ;
 - ▶ Qu'il appartient à la commune de préserver l'intégrité de ces équipements et d'assurer, le cas échéant, leur remise en état ;
 - ▶ Qu'il y a lieu, à cette fin, de prévoir un dépôt de garantie contractuel, exigible lors de la vente de chaque lot, restituable à l'issue des travaux sous réserve de l'absence de dégradations imputables à l'acquéreur ou à ses entreprises intervenantes ;
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer un dépôt de garantie.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE : CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS D'ADJOINTS D'ANIMATION SAISONNIERS

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes contractuels pour faire face à des besoins liés à un besoin saisonnier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer quatre emplois temporaires d'adjoint d'animation.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Vous avez envie de participer à la vie de la commune : une réserve citoyenne de bénévoles s'ouvre !

Dans le cadre du développement de la vie locale, une nouvelle équipe municipale se met en place avec l'envie de faire vivre la commune de manière collaborative et conviviale.

Conscients de la diminution du nombre de bénévoles, au sein des associations mais aussi de la commune, nous souhaitons aujourd'hui innover et faire appel à toutes les bonnes volontés. Vous avez un intérêt pour la culture, l'animation ou la vie associative ?

Que vous soyez disponible ponctuellement ou de façon plus régulière, votre participation sera la bienvenue.

Nous vous proposons de rejoindre une équipe de Ménétréennes et de Ménétréens, autour de plusieurs thématiques, selon vos envies :

- ▶ la programmation culturelle de la commune (ex : choix des groupes, des spectacles...);
- ▶ la mise en place d'animations (ex : apéros-concerts, événements festifs...);
- ▶ le soutien aux associations locales ;
- ▶ ou tout simplement un coup de main, selon les besoins (ex : distribution des affiches)

Chacune et chacun peut s'investir librement, en fonction de ses disponibilités, sur une ou plusieurs actions.

Les élues chargées du suivi de cette réserve de bénévoles, Isabelle Nicolas (adjoindée à la vie associative) ou Cristina Pedrero

(conseillère municipale déléguée communication) sont également disponibles pour tout échange ou renseignement sur la mise en place de ce dispositif de soutien au bénévolat. Une réunion sera proposée dans les prochaines semaines aux personnes inscrites au sein de cette réserve citoyenne de bénévoles.

Pour tout renseignement ou pour nous rejoindre, vous pouvez contacter la mairie :

- ▶ par téléphone : 02 41 45 63 63 ;
- ▶ par courriel : accueil@lamenitre.fr
- ▶ ou en vous présentant directement à l'accueil.

Ensemble, continuons à faire vivre notre commune dans un esprit de partage, de convivialité et de dynamisme.



COMITÉ CITOYEN



MISE EN PLACE D'UN COMITÉ CITOYEN POUR FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Afin de renforcer la participation des habitantes et habitants à la vie de la commune, la municipalité met en place un comité citoyen. Cette nouvelle instance a pour objectif de favoriser les échanges entre les élu.e.s et les habitant.e.s, et de permettre à chacune et chacun de contribuer aux réflexions et aux projets qui façonnent le territoire.

Un espace d'expression et de concertation

Composé de **19 membres maximum**, le comité citoyen sera une instance **consultative**. Il aura pour rôle de donner son avis sur les projets communaux ainsi que sur les grandes orientations publiques portées par la commune.

Le fonctionnement se veut souple et ouvert :

- ▶ Le comité pourra être **saisi par le Conseil Municipal** pour apporter un regard citoyen sur certains dossiers ;

- ▶ Il pourra également, de sa propre initiative, **interpeller le Conseil Municipal** sur des sujets jugés importants pour la commune.

Un engagement libre et accessible à tous

Dans une volonté d'encourager la participation du plus grand nombre, l'inscription au comité citoyen est entièrement libre. Chaque habitante et habitant pourra **rejoindre ou quitter le dispositif à tout moment**, sans formalité particulière ni nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Rejoignez le comité citoyen

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale et faire entendre votre voix ? Le comité citoyen est ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent participer activement à la dynamique de la commune.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie **avant le 15 juin 2026** :

- ▶ Par téléphone : 02 41 45 63 63
- ▶ Par courriel : accueil@lamenitre.fr
- ▶ Ou directement à l'accueil de la mairie

Ensemble, contribuons à construire une commune plus participative, à l'écoute de ses habitantes et habitants et tournée vers l'avenir.



COMITÉ CONSULTATIF « PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE »

Un comité consultatif en lien avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde de la communauté de communes Bugeois-Vallée a été créé à l'unanimité suite au dernier conseil municipal.

Il sera composé de 10 membres (5 élus municipaux et 5 extra-municipaux) qui participeront au suivi et à l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde. Un des objectifs sera de mettre à jour la liste des référents de quartiers avec un appel à candidature ainsi que les procédures de fonctionnement.

Vous souhaitez faire partie de ce comité consultatif ?

Merci d'adresser votre demande à accueil@lamenitre.fr ou de vous présenter à l'accueil de la mairie de La Méniltré aux horaires habituels d'ouverture.



LETTRE D'INFORMATIONS

INSCRIVEZ-VOUS POUR LA DÉCOUVRIR TOUS LES 15 JOURS
DANS VOTRE BOÎTE MAIL !



La commune a relancé une lettre d'information à destination des habitantes et des habitants de La Méniltré ainsi que toute personne souhaitant suivre l'actualité de notre commune.

Ainsi, par quinzaine chaque vendredi à 12h00, si vous êtes inscrit(e)s, un mail vous sera adressé automatiquement. Les informations transmises seront liées au quotidien de la commune, la vie municipale, les services, les événements associatifs ou communaux ainsi que les actualités importantes sur notre commune. Cette lettre d'information servira à vous informer régulièrement et de manière utile en complément des moyens existants : site internet, affichage communal ou encore les réseaux sociaux.

N'hésitez pas au fil du temps à nous faire part de vos avis, remarques ou propositions pour l'enrichir. Ce sera aussi le moyen de faire la promotion de nos nombreux et riches événements de La Méniltré proposés tout au long de l'année en encourageant la participation à la vie locale à travers cette lettre d'information.

S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER EN 1 MINUTE

1. Rendez-vous sur la page : <https://www.lamenitre.fr/systeme/newsletters/> ou cliquez en bas de la page d'accueil du site communal sur « **Lettre d'informations** ».
2. Saisissez votre adresse e-mail.
3. Consultez votre boîte mail et ouvrez le message de confirmation.
4. Cliquez sur le lien pour valider votre inscription.

► Et vous serez inscrits !

INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS : UN NOUVEL ESPACE AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

C'est en présence de nombreux élu(e)s, Anne-Laure Blin, députée, Élodie Jeanneteau, conseillère départementale, Philippe Chalopin, 1^{er} vice-président du conseil départemental et président de la communauté de communes Baugeois-Vallée, du Club SainMathMénitRé FC et des partenaires et représentant(e)s du monde sportif que la commune de La MénitRé a inauguré son nouveau terrain multisports et de foot à 5 le 17 avril 2026.

Ce nouvel équipement, ouvert à toutes et à tous, s'inscrit dans la volonté municipale de proposer des infrastructures modernes, accessibles et adaptées aux pratiques sportives d'aujourd'hui. Pensé comme un complément au complexe sportif existant, ce projet a été validé par le conseil municipal en juin 2023. Il a bénéficié du soutien de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements - Génération 2024 » ainsi que de la Fédération Française de Football via son fonds d'aide au football amateur.

Au-delà de sa dimension sportive, ce terrain a été conçu comme un véritable lieu de vie favorisant le lien social et intergénérationnel. Des conventions ont d'ores et déjà été établies avec les écoles de la commune, le CNPH-Piverdière et l'AEPE-GINKO, permettant une utilisation variée de l'équipement, y compris sur le temps de pause méridienne pour les salariés.

La municipalité tient à saluer l'engagement des équipes municipales successives, dont la mobilisation a permis la concrétisation de ce projet.

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier des partenaires institutionnels, avec près de 50 % de subventions, le reste étant assuré par l'autofinancement communal. La commune remercie également les entreprises ayant contribué

sa réalisation, notamment Vic Ouest pour la maîtrise d'œuvre et ART-DAN pour les travaux, menés avec professionnalisme malgré des conditions météorologiques parfois difficiles.

Le remplissage du terrain synthétique est en rafle de maïs, une matière naturelle pour la durabilité du terrain, moins volatil et plus résistant aux intempéries que le liège par exemple. Coût total des travaux 208 638€ TTC dont en subventions : 50 000€ de l'ANS (Agence Nationale du Sport), 30 000€ (fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur) et 15 798€ du département de Maine-Et-Loire (soutien à l'investissement des communes).

Pensé pour encourager la pratique sportive sous toutes ses formes, ce terrain multisports répond aussi aux enjeux actuels de santé publique. Le sport, accessible à tous les âges et à tous les niveaux, constitue un levier essentiel pour le bien-être et la cohésion sociale. Le foot à 5, en particulier, se distingue par sa convivialité et sa simplicité : il se pratique librement, sans contrainte, et favorise les échanges entre générations.

Avec ce nouvel équipement, La MénitRé affirme son ambition de promouvoir un sport accessible, fédérateur et durable, au cœur de la vie locale.



PAGES INFOS DE LA MÉNITRÉ

CAMPING TERRE DE LOIRE APRÈS LA CRUE, LA SOLIDARITÉ

La crue de la Loire survenue en février a laissé des traces visibles au Camping Terre de Loire. Comme souvent après le retrait de l'eau, le terrain s'est retrouvé recouvert de dépôts, de branches, de déchets et de boue. Le travail à accomplir pour remettre le site en état pouvait sembler immense. Mais très vite, un élan de solidarité s'est manifesté.

Habitants de La Ménitré, voisins, amis, campeurs fidèles ou simples volontaires ont répondu présents lors de plusieurs journées « coup de main ». Chacun est venu avec ce qu'il pouvait offrir : un peu de temps, de l'énergie, un râteau, une pelle... et surtout une grande générosité. Ces journées ont été bien plus qu'un chantier collectif. Elles ont été des moments de partage, de rencontres et d'entraide. Dans la bonne humeur, les emplacements ont été nettoyés, les déchets évacués et le terrain progressivement remis en ordre.

Voir autant de personnes se mobiliser pour aider le camping a été profondément touchant. Cette solidarité rappelle combien un lieu peut être porté par celles et ceux qui l'entourent. Je souhaite adresser un merci sincère et chaleureux à toutes les personnes venues prêter main forte.

Leur aide a été précieuse et restera un souvenir marquant.

Grâce à cette mobilisation collective, le Camping Terre de Loire pourra rouvrir ses portes le vendredi 3 avril, prêt à accueillir à nouveau campeurs et voyageurs en bord de Loire.



INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE À DOMICILE : AUDREY BAUDRY



AUDREY BAUDRY, HABITANTE DE LA MÉNITRÉ.

Je suis installée comme infirmière puéricultrice à domicile depuis septembre 2025. Mon parcours professionnel s'est déroulé en milieu hospitalier (urgences, pédiatrie) puis en HAD. J'ai également accompagné une enfant porteuse de polyhandicap dans sa vie quotidienne.

C'est naturellement que je souhaite poursuivre mon parcours dans le soin de proximité à domicile auprès des enfants de 0 à 18 ans.

Je réalise des soins infirmiers et propose des consultations sommeil, alimentation et allaitement.

En parallèle je réalise des bains sensoriels aux nouveaux nés (jusqu'à 1 mois)

Je travaille aussi dans l'accompagnement des équipes de crèches.

N'hésitez pas à me contacter, pour toutes demandes et pour vous accompagner au plus près de vos besoins.

CONTACT

► 11 rue Victor Lassalle - 49250 La Ménitré ► 06 89 98 37 74

LE SEMENCIER VILMORIN-MIKADO MODERNISE SON SIÈGE SOCIAL !



© Cabinet Rolland & Associés

Vilmorin-Mikado vient d'obtenir ses permis de construire et de démolition **pour moderniser son siège social, situé depuis 1972 à La Méniltré.**

Ce feu vert marque le lancement concret d'un projet structurant pour l'entreprise et son **implantation locale.**

Conçu en concertation avec les salariés, les collectivités et les services de l'État, le site offrira **des espaces de travail plus modernes, fonctionnels, favorisant le bien-être de ses 500 collaborateurs.** Le projet inclut également la construction d'un **nouveau restaurant d'entreprise** et d'une **base sociale** (bibliothèque et boutique CSE, espace café-jeux avec terrasses).

Pour mener à bien ce chantier, l'entreprise a travaillé en étroite collaboration avec la Mairie de La Méniltré, la Communauté de communes Baugeois-Vallée, les services de l'État, les Architectes des Bâtiments de France, et la LPO*, intégrant **des mesures de protection de la biodiversité et du cadre de vie.**

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT POUR L'AVENIR.

Avec un budget global de **9,5 millions d'euros H.T.**, cette opération traduit la volonté de Vilmorin-Mikado et du groupe Limagrain de poursuivre durablement leur développement à La Méniltré.

La construction s'étendra **du 1^{er} trimestre 2026 jusqu'au printemps 2028.**

Vilmorin-Mikado met tout en œuvre pour limiter les nuisances liées aux travaux et informera La Mairie de toute phase susceptible de provoquer des perturbations temporaires.

PROTÉGER LA FAUNE.

Le diagnostic biodiversité de la LPO* a révélé la présence d'hirondelles, moineaux, chauve-souris et amphibiens. Pour les préserver, Vilmorin-Mikado adapte ses travaux : **démolition hors nidification**, suivi par un **écologue**, et **création d'habitats supplémentaires** (pour 1 habitat d'hirondelle détruit, 2 seront créés). **Des tours à hirondelles, gîtes pour chauve-souris et zones pour amphibiens** verront donc le jour dès mars 2026 !

*Expert reconnu en biodiversité, la Ligue pour la Protection des Oiseaux œuvre pour la protection de l'ensemble des écosystèmes.



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE : NOUS RECRUTONS !

Aujourd'hui plus que jamais, les sapeurs-pompiers volontaires sont indispensables au bon fonctionnement des secours. Pour continuer à assurer la sécurité de tous, le centre d'incendie et de secours de la Méniltré lance un appel : nous avons besoin de vous.

UN ENGAGEMENT UTILE ET CONCRET

S'engager comme pompier volontaire, c'est agir directement pour sa commune. C'est intervenir lors d'accidents, d'incendies ou de situations d'urgence, mais aussi participer activement à la protection des habitants.

Au-delà des missions, c'est une expérience humaine forte : esprit d'équipe, solidarité, dépassement de soi... autant de valeurs qui rythment le quotidien des volontaires.

C'est également l'occasion d'acquérir des compétences précieuses : secourisme, gestion du stress, travail en équipe, sens des responsabilités. Des atouts utiles dans la vie de tous les jours comme dans le monde professionnel.

UN RECRUTEMENT OUVERT À TOUS

Le centre recrute activement de nouveaux volontaires. Vous avez entre 16 et 55 ans ? Vous êtes motivé(e) et prêt(e) à vous investir pour les autres ? Votre profil nous intéresse.

Aucun diplôme n'est exigé. Seules comptent :

- ▶ votre motivation,
- ▶ votre engagement,
- ▶ votre envie d'aider.

Une aptitude médicale et physique sera demandée, ainsi qu'une résidence à la Méniltré.

Rejoignez-nous dès maintenant !

Le processus est simple : il suffit de prendre contact avec le centre pour échanger sur votre projet.

Un rendez-vous vous permettra de découvrir le fonctionnement, les missions et les modalités d'engagement.



CONTACT

Chef de centre : Stéphane Vincent - Adjoint : Anthony Crubleau
anthonycrubleau@sdis49.fr - 06 59 01 82 81

ESPACE JEUNESSE

Les vacances d'hiver se sont déroulées du 16 au 27 février avec de nombreuses activités. Au programme : découverte de nouvelles activités, création de liens intergénérationnels et des sorties. De beaux moments de partages et de bonne humeur au sein de l'espace jeunesse.

La structure est ouverte tous les mercredis de 13h30 à 19h et les vendredis de 17h à 20h sur le temps scolaire.

► Le prix de l'adhésion annuelle est de **12,65 €** pour l'année civile 2026.



LE RELAIS INFO JEUNES

Le R.I.J. continue de se développer au sein de la commune. L'objectif de ce dispositif est de vous apporter des informations concernant différents sujets (Transport, logement, travail, aides BAFA/Permis...).

Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 15 à 30 ans.

Un nouvel aménagement spécial RIJ a été mis en place au sein de l'espace jeunesse pour vous accueillir. N'hésitez pas à venir le découvrir. De nouveaux documents sont à votre disposition. Arnaud vous accueille tous les vendredis de 15h à 20h ainsi qu'un samedi par mois de 13h30 à 18h30, au sein de l'espace jeunesse : 6 rue Jeanne de Laval à La Méniltré pour vous accompagner dans vos premières démarches.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'Arnaud Calcagni, responsable du RIJ.

Dates des prochaines permanences : samedis 23 mai et 13 juin de 13h30 à 18h30



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le nouveau conseil municipal des jeunes poursuit ses projets au fil des différentes réunions.

Deux groupes de travail ont vu le jour avec des projets différents : le groupe

« P.E.P.S » (Projets et équipements pour la société) et le groupe « Team Connexion ». De nombreuses idées ont émergé de ces séances de travail productives et conviviales.

Les jeunes travailleront également tous ensemble sur un projet. Le sujet sera le harcèlement. Les objectifs seront de mettre en place différentes actions pour une sensibilisation à ce sujet, au travers d'actions auprès des services enfance/jeunesse de la commune de La Méniltré. Durant les vacances d'hiver 2026, les élus ont pu finaliser la pose des nichoirs réalisés en fin d'année 2025.

Avec l'aide de Fabien du service technique, 5 nichoirs ont été déposés dans 5 endroits différents :

► Sur la place de l'Église, dans le jardin de la mairie, dans le parc de jeux, à l'espace jeunesse et sur le terrain d'aventure.

Un beau projet qui a pu être finalisé.

RENSEIGNEMENTS

► Pour tous renseignements concernant l'Espace jeunesse, le CMJ ou le RIJ, vous pouvez contacter Arnaud Calcagni au 07 86 03 65 03 ou par mail : espacejeunesse@lamenitre.fr (pour l'EJ et le RIJ) ou cmj@lamenitre.fr

MULTI-ACCUEIL GABAR'RONDE

A l'occasion de la semaine nationale de la Petite enfance qui s'est déroulée du 16 au 20 mars, le multi accueil Gabar'Ronde a proposé aux enfants ainsi qu'à leurs parents une série de temps forts autour du thème « déséquilibres ».

Les enfants de la structure ont eu le plaisir de rencontrer les enfants accueillis chez les assistantes maternelles du RPE autour d'un parcours moteur installé dans le jardin du multi accueil.

Mardi, une soirée sur l'équilibre alimentaire était proposée aux parents afin de tester leurs connaissances de manière ludique et d'échanger sur leurs pratiques.

Mercredi, place à la créativité et à l'exploration ! Les enfants ont été invités à jouer avec des éléments de récupération et de la nature. Autant de supports qui ont permis de construire des tours, des cabanes, et de laisser libre cours à leur imagination.

Le jeudi les plus petits ont pu profiter d'un temps d'exploration sensorielle.

Enfin, la semaine s'est terminée avec une intervention parents-enfants de tennis, animée par Nicolas Nouchet, mêlant motricité et coordination.

Cette semaine a été l'occasion de partager des moments forts de découvertes, échanges et partages entre enfants, parents et professionnelles.

Le temps d'un rendez-vous ou pour une première approche de la collectivité, le multi accueil propose un mode de garde occasionnel pour quelques heures, une demi-journée ou sur des journées entières n'hésitez pas à contacter la structure pour plus de renseignements !



CONTACT

Responsable : Céline NAWROT
 Multi accueil Gabar'Ronde - 7 rue Joliot Curie - 49250 La Ménitrie
 ▶ 02 41 44 43 55 ▶ ma-gabarronde-pdl@vyv3.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

LE RPE S'ENGAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES ASSISTANTES MATERNELLES.

Lans le cadre de ses missions de soutien à la professionnalisation, le Relais Petite Enfance (RPE) renforce son engagement auprès des assistantes maternelles du territoire en développant des actions d'accompagnement des pratiques professionnelles.

Parmi ces initiatives, des matinées d'éveil sont régulièrement proposées. Ces temps permettent aux professionnelles de se retrouver avec les enfants accueillis, d'observer leurs interactions, de partager des expériences et d'enrichir leurs pratiques dans un cadre bienveillant et stimulant. Ces rencontres favorisent également la socialisation des jeunes enfants et contribuent à la qualité de leur accueil.

En complément, le RPE de La Ménitrie, en partenariat avec les RPE de Beaufort-en-Anjou et Mazé-Milon, met en place

des groupes de parole dédiés aux assistantes maternelles.

Ces temps sont organisés en dehors de la présence des enfants : ils offrent un espace confidentiel et sécurisé pour évoquer les situations rencontrées au quotidien, les questionnements professionnels ou encore les enjeux éducatifs.

Ces groupes sont animés avec l'intervention d'une psychologue, permettant d'apporter un éclairage professionnel, de prendre du recul sur les pratiques et de soutenir les assistantes maternelles dans leur réflexion. **Cette démarche vise à valoriser leur rôle essentiel auprès des familles et à prévenir l'isolement professionnel.**

À travers ces actions, le RPE affirme sa volonté d'accompagner les assistantes maternelles dans le développement de leurs compétences, tout en favorisant une qualité d'accueil toujours plus adaptée aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles.



CONTACT/INFOS

Responsable : Béatrice Ruthon
 Permanence sur rendez-vous les lundis après-midi
 ▶ Matinées rencontres : les lundis matin à la salle du pôle enfance de 9h30 à 11h30 (sauf durant les vacances scolaires)
 ▶ Lieu : Multi-accueil Gabar'Ronde 7 rue Joliot Curie
 ▶ Par mail : rpe-lamenitre-pdl@vyv3.fr
 ▶ Par téléphone au : 07 89 31 03 93

ÉCOLE MATERNELLE PIERRE PERRET

MAIS QUE FAIT-ON À L'ÉCOLE MATERNELLE ?



C'est à cette question que l'équipe et les élèves de la maternelle Pierre Perret ont répondu en invitant les familles, au mois de janvier, à venir partager une soirée dans leurs locaux.

De très nombreuses familles s'étaient déplacées et ont ainsi pu échanger avec les enseignantes mais aussi participer aux ateliers de jeux et d'apprentissage avec les enfants. Un moment de fierté pour les élèves très important qui donne du sens au fait de venir à l'école !

Après les épisodes neigeux et pluvieux, le printemps semble prêt à arriver et cette année c'est la Nature et ses petites bêtes qui sont à l'honneur !!

Une première sortie avec **la Ligue de Protection des Oiseaux** nous a permis d'apprendre à observer la nature, à la comprendre et à la respecter encore mieux. ... les grillons, cloportes, araignées et limaces ou vers de terre n'ont plus de secret pour nous... Mais nous saurons désormais les observer avec plus de douceur et de calme pour ensuite les relâcher dans la nature. Nous tenterons de mettre cela en pratique dans notre cour d'école.

Une seconde sortie est prévue au **Jardin botanique de Camifolia** en juin pour prolonger ces apprentissages.

C'est sur cette thématique du jardin et de ses habitants que l'année se terminera, réunissant la Maternelle et l'école Maurice Genevoix pour des échanges entre classes et pour préparer une fête de fin d'année bucolique et respectueuse de l'environnement.



INSCRIPTIONS

Vous pouvez contacter la mairie pour retirer un dossier (alsh@lamenitre.com) ou

Mme Roux, Directrice de l'école

▶ 02 41 45 66 82

▶ ce.0491718b@ac-nantes.fr

ÉCOLE MAURICE GENEVOIX

AU REVOIR M. BELLANGER ! VINGT ANS AU CŒUR DE L'ÉCOLE...



Après vingt années à la tête de l'école Maurice Genevoix, Bruno Bellanger a tourné une page le 13 février 2026. Un départ qui n'est pas passé inaperçu ! Élèves, anciens élèves, familles et collègues avaient préparé dans le plus grand secret des surprises pour ce dernier jour, témoignant ainsi de leur reconnaissance sincère.

Durant deux décennies, M. Bellanger a marqué les esprits par son investissement sans faille. Fervent défenseur de la pratique sportive, il a su faire du sport un véritable pilier de la vie scolaire et porter de nombreux projets qui ont enrichi le quotidien des élèves.

Sa réussite tient aussi à la qualité des

liens qu'il a tissés avec les familles, la municipalité, les partenaires et les équipes enseignantes, construisant autour de l'école une communauté soudée et bienveillante.

Après tant d'années consacrées à l'école, on lui souhaite maintenant une belle récré... bien méritée !

L'OUVERTURE CULTURELLE : UN ENGAGEMENT FORT À L'ÉCOLE MAURICE GENEVOIX

À l'école, l'Enseignement Artistique et Culturel est un point central des apprentissages, porté depuis plusieurs années par des projets exigeants. Actuellement, les classes de CE2 au CM2 suivent un parcours théâtral renforcé par un jumelage avec Le Quai. Ce dispositif répond aux directives de la DRAC pour offrir aux écoles du Baugeois un accès privilégié à la culture.

Ce projet constitue un fil conducteur annuel qui mobilise les élèves autour d'un travail transdisciplinaire riche. Les thématiques abordées au travers des créations nourrissent des valeurs citoyennes et humaines : l'écologie avec

Je suis trop vert, la solidarité avec Fiesta, ou encore la quête de soi avec Les Cosmics. (Spectacle prolongé par une visite au musée des Sciences naturelles d'Angers.)

Ce parcours s'enrichit de 10h d'ateliers avec une comédienne et d'une immersion sur un plateau via le dispositif « Brûler les planches » mené par une médiatrice et une comédienne. Ce lien culturel a réuni de nombreuses familles en décembre lors du spectacle de jongle poétique Héka.

Ce parcours complet permet à nos élèves de cultiver la sensibilité, la curiosité et l'esprit critique et de s'épanouir en tant que jeunes spectateurs avertis.



À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE, DES PROJETS POUR GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

À l'école Sainte-Anne, les élèves poursuivent avec enthousiasme le projet « Bien dans son corps, bien dans sa tête », véritable fil conducteur de l'année scolaire.

Dans ce cadre, des étudiants du service sanitaire du CHU d'Angers sont intervenus dans les classes afin de sensibiliser les enfants à des sujets essentiels comme l'importance du sommeil et les dangers liés aux écrans. Grâce à des échanges adaptés à leur âge, les élèves ont découvert les bonnes habitudes à adopter pour préserver leur santé.

Ce travail s'est conclu de manière ludique avec une journée en pyjama, ponctuée par une photo collective pleine de bonne humeur. Les plus grands ont également présenté de petites saynètes aux plus jeunes, illustrant les gestes simples à mettre en place pour bien dormir.

Par ailleurs, l'association Valorise est intervenue autour du thème du gaspillage alimentaire. À travers des personnages originaux – Bernadette, Odilon, Suzette, Comice, Gildas, Vianney et Eli – qui incarnent des fruits et légumes, les élèves ont appris à mieux les connaître. Ces animations, à la fois pédagogiques et amusantes, ont permis de sensibiliser les enfants à une alimentation plus responsable et à la réduction du gaspillage. Désormais, fruits et légumes n'ont presque plus de secrets pour eux !

Enfin, un projet très attendu se profile : la découverte des arts du cirque fin avril. Un chapiteau s'installera prochainement à La Ménitré, permettant aux élèves de s'initier à différentes disciplines. Ce projet favorisera le dépassement de soi, la coopération et la confiance en soi, et se clôturera par un spectacle très attendu.

Les élèves, déjà impatients, se réjouissent de vivre cette belle aventure collective.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



CERCLE BURIDARD 70 ANS ET ÇA SE FÊTE

Le cercle Buridard fêtera ses 70 ans de création cette année lors de sa grande tablée du 20 juin. Inscription à la société ou au 06 83 89 90 48, vous serez tous les bienvenus. Le repas se composera de jambons grillés.

Nous avons commencé l'année par l'AG avec la présentation du résultat financier de l'année 2025 et l'élection de nouveaux membres.

Le 31 janvier nous avons organisé un repas avec une choucroute. Le weekend du 7 & 8 février se sont déroulées nos huitriades, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux participants.

Nous mettons en place du sponsoring, avec affichage des panneaux des artisans (90cm x 60cm) dans le jeu.

CONCOURS :

« La mêlée » s'est terminé avec la victoire de l'équipe Marchand JP/ Bertrand N contre l'équipe Gouré N / Brossard J (12-2). Finale du 1x1 se déroule 28 mars, le challenge 1 femme/ 1 homme débutera le 30 mars. Nous finirons la saison par le 2X2 en septembre et le 3X3 en novembre.

Découverte du jeu de boule de fort, une idée mise en place il y a plusieurs années et que nous continuons, si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous serons ravis de vous accueillir.

Composition du bureau : Hatat Guy président, Thuleau Micheline trésorière et adjoint Mme Hatat Huguette, Nicolas pascal secrétaire et adjoint M Zitter Alain. Membres : Planté Isabelle, Quesson Jean-Paul, Rablot Henri-Claude, Mauxion Jean-Luc, Butez Hubert, Marchand Jean-Pierre et Gouré Noël.



Finale de la mêlée



Finale du 1x1

AMIS DES ORGUES

TRÈS BEAU CONCERT EN CE DÉBUT DE PRINTEMPS À L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE !



Le quintet Vilaine, grâce à son répertoire de compositions polyphoniques, nous a fait voyager en mêlant langues régionales françaises et chants du monde.

Accompagné de percussions ou « a capella », ce groupe exclusivement féminin nous a transportés dans son univers. Des voix mélodieuses, complémentaires, des chants rythmés : le public a pu vivre un beau moment musical.

Vous pouvez retrouver ce spectacle sur notre site : [meniorgues .fr](http://meniorgues.fr)

SOCIÉTÉ LES BONS ENFANTS

La société de boules de fort continue de fonctionner malgré le décès de Claude Vilchien qui était très actif au sein de la société. Il participait avec plaisir à de nombreux concours. C'était un très bon joueur mais la maladie a malheureusement eu le dessus sur lui. Il nous manque beaucoup.

Nous avons élu deux nouveaux sociétaires qui pratiquent activement la boule. Pour le moment nous organisons le challenge 1 sociétaire 1 invité dont la finale a eu lieu le 15 mars dernier.

Le 2^{ème} challenge à la mémoire de Claude Vilchien est en cours. Il a débuté le 3 avril et la finale se déroulera le samedi 30 mai à 15h.

Nous organiserons ensuite le challenge RORO à la mémoire de Roger Poirier qui fut sociétaire soixante années durant. Il débutera début juin. La finale aura lieu le samedi 18 juillet à 15h. Le méchoui est prévu pour le 22 août à 12h30. Le challenge d'octobre « 1 sociétaire deux invités » sera clôturé par la finale le 12 décembre à 15h.

Nous sommes une petite société mais qui fonctionne très bien. Nous serions heureux de vous y accueillir pour jouer ou juste découvrir le jeu de boule de fort.

Adresse de la société : 13 allée du Canal à La Ménitré



COMITÉ DES FÊTES - APPEL A BÉNÉVOLES



Le comité des Fêtes de votre commune se trouve en grande difficulté faute de bras. Nous participerons notamment à la mise en place et au service du repas des aînés qui a lieu cette année le 19 avril.

Pour nous aider à continuer d'exister, et pouvoir organiser la fête des décoiffés le 19 juillet prochain et envisager de reprendre d'autres manifestations, nous vous invitons à nous rejoindre en contactant notre président : **Jackie PASSET : 06 82 32 55 98**

SAINT MATHMÉNITRÉ FOOTBALL CLUB



Une deuxième partie de saison bien remplie pour le Saint MathMénitré Football Club !

Après son traditionnel « Bal du foot » début avril, le stage pour les jeunes et l'inauguration du terrain multisports et Foot à 5 au stade de La Ménitré durant les vacances de Pâques, le club de football terminera sa saison sur les chapeaux de roues en organisant d'autres évènements :

PORTES OUVERTES.

Le club ouvre les portes de ses entraînements pour les catégories jeunes de fin avril à mi-juin.

Pour plus d'informations, contactez Philippe Nicolas au 07 82 95 82 45 ou Kévin Houdu au 06 41 89 22 42.

JOURNÉE DE FIN DE SAISON.

Le 30 mai 2026 aura lieu la journée de fin de saison au stade de Saint-Mathurin-sur-Loire. Cette journée se déroulera en 3 phases :

► **Assemblée Générale à 10h** : cette assemblée permet de faire le bilan de la saison écoulée et de présenter les différents projets du club pour la saison à venir.

► **À partir de 14h, tournoi famille** : petits et grands s'affronteront par équipe de 8 joueurs. Pas de compétition ni de lot à gagner, juste un moment de partage et de convivialité entre membres du club et leurs amis/famille.

► **Repas de fin de saison à partir de 19h30** : la journée se terminera par un repas préparé par les bénévoles du club.

Tarif adulte : 18€ / Tarif enfant : 10€.

FINALE DÉPARTEMENTALE CHALLENGE U11.

Une grande nouveauté au SMMR FC ! Le club accueillera le 6 juin 2026 la finale départementale du Challenge U11 niveau 3 qui regroupe 24 équipes et plus de 280 joueurs et joueuses au stade de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Restauration et buvette sur place.

L'AS MÉNITRÉ BASKET POURSUIT SA BONNE DYNAMIQUE

En ce début d'année 2026, le club de l'AS Ménitré Basket est lancé sur une bonne dynamique. Cette saison, la barre symbolique des cent licenciés a été franchie, avec 104 adhérents. Ces derniers sont répartis en neuf équipes, dont sept équipes jeunes, des U7 aux U18, entraînées par Arnaud Calcagni, ainsi que deux équipes loisirs, féminine et masculine.

À noter la bonne progression en championnat de l'équipe U13-2, qui a accédé à la Départementale 2. Ainsi que la participation des U18 au challenge de l'Anjou jusqu'aux seizièmes de finale. Désormais, l'heure est venue de préparer la saison prochaine. Le club tiendra son assemblée générale mercredi 10 juin à 19 heures, salle Emile-Joulain. Ce sera l'occasion de dresser le bilan de l'année sportive et d'étoffer le bureau, actuellement présidé par Samuel Frison.

Par ailleurs, l'AS Ménitré Basket ouvre ses portes, du 1^{er} au 26 juin. Tous ceux qui le souhaitent pourront participer gratu-

itement à un ou plusieurs entraînements dans leur catégorie d'âge. Les inscriptions pour la rentrée seront à effectuer en ligne à partir du 1^{er} juin. Après l'été, la reprise des entraînements est fixée la semaine du 7 septembre.

Toutes les infos sur le site <https://as-menitre-basket.kalisport.com>.



Les joueurs de l'ASM basket qui ont participé au plateau-baby organisé le 24 janvier, salle Joseph-Pessard, avec leur entraîneur Arnaud Calcagni.

TENNIS CLUB MÉNITRÉEN

NOUVEAU LOGO

L'idée de renouveler le logo du club s'est concrétisée en début de saison. Un concours a été lancé auprès des licenciés et les nombreuses propositions ont permis la création d'un magnifique logo ! Merci à tous !



NOUVEAUX T-SHIRTS

Le Tennis Club de La Ménétré (TCM) fait peau neuve et affiche fièrement ses nouvelles couleurs ! Le club propose désormais une gamme de T-shirts modernes et sportifs arborant le nouveau logo du TCM. Une belle manière de renforcer l'esprit d'équipe et de partager les valeurs conviviales du tennis Ménétréen, sur et en dehors des courts. Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien précieux de Stéphane Guineberteau, habitant de La Ménétré, adhérent et membre du club depuis plus de 30 ans, par l'intermédiaire de son cabinet de courtage en assurance, présent à La Ménétré et à Saumur (www.credits-assurances.fr). Par son engagement fidèle, il démontre une nouvelle fois que les acteurs économiques locaux sont pleinement investis dans la vie associative ménitréenne. Merci à Stéphane Guineberteau pour son dynamisme, sa générosité et son esprit de partage. Grâce à ce partenariat, le club continue de grandir et de faire vivre le sport dans la commune. Une nouvelle énergie pour le TCM, au service du tennis et de la convivialité !



Stéphane Guineberteau remet les nouveaux T-shirts aux jeunes du club

FIN DU CHAMPIONNAT D'HIVER

Félicitations à l'équipe féminine qui termine à la 3^{ème} place de sa poule, ainsi qu'à l'équipe garçons 11/12 ans qui, après avoir fini 1^{ère} de sa poule, a disputé la finale des phases départementales.

TOURNOI MULTI CHANCES

Un grand bravo à Naël qui remporte, dans la catégorie 11/12 ans, le tournoi multi-chances de Soullaines sur Aubance après avoir gagné ses trois matchs !

TOURNOI OPEN



Très gros succès pour le tournoi OPEN du club avec plus de 100 participants originaires de 33 clubs différents !

Ce temps fort, sportif et fédérateur au niveau des licenciés, a permis de faire rayonner notre club dans tout le département et même au-delà.

Félicitations à Charles Berthiaux et Pénélope Aillerie pour leur victoire.

Un grand bravo également à Léo Pignon et Jean-François Dumas qui ont atteint les finales dans leur catégorie.

Un merci tout particulier à Matthieu Vaute qui, cette année encore, a réalisé de magnifiques trophées !

AGENDA

Journée découverte du tennis le dimanche 28 juin 2026

FOYER RURAL

Le Foyer Rural organise son 5^{ème} vide-greniers annuel le dimanche 13 septembre 2026 dans le centre-bourg de la Ménétré de 7h à 18h. 350 emplacements de 4 mètres x 4 mètres sont prévus pour un coût de 10 € l'unité en réservant à l'avance. L'emplacement sera de 12 € le matin sur place.

À partir du 13 juin 2026, vous pourrez venir réserver votre emplacement chaque samedi matin de 10h à 12h30 place Léon Faye (place du marché). Un plan vous aidera à le choisir.

Contact pour tous renseignements ou réservations concernant les actions de l'association :

06 72 33 21 43 ou foyer rural49250@gmail.com à partir du 13 juin 2026 pour les inscriptions au vide-greniers.

Contact pour toute demande de location de la salle du Foyer qui se situe derrière l'église :

Madame Martine BOUSSARD au 06 86 05 18 68

CLAP DE FIN D'ANNÉE POUR LES MÉNI'ACTEURS !

Rendez-vous le premier week-end de Juin à la Ménitrié pour découvrir les spectacles de nos acteurs en herbes à La Ménitrié ! 4 petits spectacles, 4 univers différents, pour un moment convivial et créatif !

"Le Pays de Là- Bas"

Drôle, émouvante et pleine de poésie. Une pièce authentique et colorée. Groupe des Petits.

"Allez Raconte"

Barbe Bleue, Le Petit Chaperon Rouge, Peau d'Âne... Comment Charles Perrault a-t-il trouvé toute cette inspiration ? Groupe des Moyens.

"Le vieux de l'immeuble"

Des jeunes d'un même immeuble se retrouvent auprès d'un de leur voisin décédé et nous dévoilent peu à peu leurs vies et leurs secrets. Groupe des ados.

"Pointure 80"

Ambiance année 80. Dans une usine, une équipe prête à tout pour sauver leur travail ! Vraiment à tout ? Animation collective. Groupe des adultes.

2026 est une année de renouveau pour l'association. La nouvelle équipe et les deux animatrices ont hâte de vous accueillir sur une formule plus intense pour permettre aux acteurs de se produire deux fois, pour plus de plaisir. On lance les festivités ?!

À VOS AGENDAS ET RENDEZ VOUS LE :

Vendredi 5 juin - 19h - Salle Émile Joulain

Samedi 6 Juin - 17h - Salle Émile Joulain

Bar et petite restauration sur place. Tombola surprise. Ambiance guinguette décontractée.

Entrée à prix libre.

" Vive la création,
vive la transformation,
vive le local "

Les Méni'acteurs
atelier théâtre

CONTACT

► lesmeniateurs@gmail.com ► 06 35 55 14 18



© Simon Vergnol et Noémie Peglion



© Simon Véronique, Noémie Peglion et Roxane Blouin

COURTE ÉCHELLE



Les bénévoles de L'association, la Courte Échelle, accueillent des enfants du primaire, en priorité, une heure par semaine à la Médiathèque pour l'accompagnement à la scolarité.

Nous recherchons cependant des bénévoles pour aider des enfants de primaire mais aussi du collège pour une ou deux heures d'accompagnement par semaine.

Pour toute demande contactez : courte.echelle3@orange.fr

ASSOCIATION MOULIN ET CULTURE DE LA VALLÉE



Nouvelle année, nouvelle saison qui a commencé le 26 mars par une exposition présentée par Gabrielle Oster sur le thème des Loups-Garous.

Puis le 12 avril la première édition de « Artisans et créateurs au Moulin » s'est déroulée au moulin et dans l'allée du canal.

Le programme connu pour les mois prochains est une exposition qui s'exprime dans l'art figuratif et créatif du 6 au 12 juillet. Elle sera présentée par madame Sonia Vérité Séraoui.

Du 18 au 26 juillet, avec monsieur Dominique Bazire, vous découvrirez des photographies qui jouent avec les reflets de la lumière pour créer une part de mystère.

Ensuite c'est madame Marie-Noële Faës, également photographe. Que ce soit en noir et blanc ou en couleur, elle optimise l'image de départ pour créer des effets

spéciaux qui vous interpellent à coup sûr. Elle sera présente du 3 au 9 août.

Le moulin, comme les autres années, sera ouvert le dimanche 20 septembre, à l'occasion de la journée du patrimoine.

L'AMCV participera également au vide-greniers organisé par l'ADAM le dimanche 7 juin. Comme les années précédentes, l'association accepte les dons d'objets et de petits meubles. Vous pouvez contacter Dominique Brossellier au 06 95 27 95 36.

CONTACT

- ▶ www.lemoulindeLavierge-lamenitre.com
- ▶ facebook.com/amcv1908
- ▶ Contact : amcv1908@outlook.fr

LIRENLOIRE

L'Association Lirenloire constituée de 25 bénévoles qui gèrent la médiathèque de La Ménittré et organisent régulièrement des animations pour tous les âges, vous a offert une saison très dynamique avec 15 animations et la lecture « Bestiaire » en février, dans le cadre des 20 ans de l'association.

La saison n'est pas terminée et nous vous proposons quelques rendez-vous en plus de l'accueil des bébés, des classes de La Ménittré et des interventions à l'EHPAD :

Une lecture à voix haute par les lectrices-eurs de Beaufort : "En corps"
Vendredi 5 juin à 19h30. Gratuit.

Et pour terminer cette année en beauté : Une séance d'éveil littéraire et poétique

par Benoit Oger, poète, chanteur et lecteur.

Comptines du monde :

De Paris à Bamako, de Port au Prince à Athènes, de Rome à Pékin, De Rio de Janeiro à Moscou, dans toutes les langues du monde, les comptines se chantent, se racontent, bercent et amusent les petits et les parents.

En lingala en portugais, en italien ou en turc... un voyage dans le répertoire enfantin du monde entier.

Public :

Les tout-petits de 0-3 ans et leurs parents ou encadrants.

Durée d'une séance : 30 minutes

Vendredi 19 juin à 10h. Gratuit grâce au Bibliopôle de Maine et Loire.

N'oubliez pas de réserver : 07 85 08 09 80

À la médiathèque, Anne-Marie, médiatrice culturelle et l'équipe des bénévoles vous accueillent :

Mercredis de 15h45 à 18h30 / Vendredis de 16h à 18h30 / Samedis de 9h45 à 12h30.

L'accès à la médiathèque est libre et gratuit pour tous.

L'adhésion pour emprunter est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans et la première adhésion est également gratuite.

Vous pouvez emprunter 12 documents, plus 5 CD et 3 DVD pour 4 semaines !

La Médiathèque de La Ménittré est en réseau avec celle de Beaufort !



Les bénévoles de Lirenloire lors des 20 ans de l'association

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE EN VALLÉE D'ANJOU (H.P.V.A.)



La semaine des Journées Européennes du Patrimoine de septembre prochain à Saint-Mathurin-sur-Loire, et la semaine du 11 novembre 2026, HPVA en association avec AVALPAMAT (Association pour la Valorisation du Patrimoine Saint-Mathurinois), seront présentées deux expositions sur le thème de « Nos écoles d'autrefois ».

Si vous avez dans vos archives, des documents, des objets, des photos, des photos de classes de nos écoles Sainte-Anne, Maurice GENEVOIX et Pierre PERRET, vous êtes invités à nous contacter pour les présenter, sous une forme à convenir. Merci de votre aide.

CONTACT

Jean-Luc NEAU

► 06 03 03 34 74 ► betneau@gmail.com

Jean BRICHETEAU

► 02 41 45 60 37 ► bricheteaujean@gmail.com

ASSOCIATION ARTS CULTURE ET LOISIRS (AACL)

L'été arrive. La Ménière sera de nouveau placée sous le signe de la Culture.

L'association AACL vous propose deux temps forts :

« La Foire aux croûtes » qui se situera au cœur de l'animation des Mystères de Loire » organisée par la Mairie au port Saint Maur le dimanche 31 mai.

Le 44^{ème} salon d'Art qui ouvrira ses portes du 4 juillet au 6 septembre à l'Espace Culturel. La direction artistique sera assurée par Jean-Claude Rétif.

Nous accueillerons Sandra Le Roux peintre et sculpteur comme invitée d'honneur.

De nombreux artistes, habitués au salon et de nouveaux, vous expliqueront leurs techniques et échangeront avec vous autour de leur passion.

Venez nombreux découvrir le salon.

Ouverture les vendredis, samedis, dimanches de 15h à 18h30.



12
juin

ENVIE D'ENTREPRENDRE



1, rue Louis Lumière - Zone Actival à BEAUFORT-EN-ANJOU

**Portes ouvertes
Pépinière « Cap'Créateurs »
Beaufort-en-Anjou**

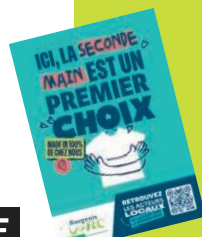
Située dans la zone d'activités Actival à Beaufort-en-Anjou, la nouvelle pépinière d'entreprises « Cap' Créateurs Beaufort » vous ouvre ses portes le vendredi 12 juin, de 17h30 à 19h00. À l'occasion de ces portes-ouvertes, venez découvrir dans une ambiance conviviale, ce nouvel outil pour développer votre activité.

Grâce à ce bâtiment innovant et éco-conçu, la communauté de communes propose aux jeunes entrepreneurs du territoire un environnement de travail clé en main.

Vous êtes porteur de projet ou une jeune entreprise de moins de 3 ans à la recherche d'un local ?

« Cap' Créateurs Beaufort » vous propose sur une durée maximale de 4 ans, 8 bureaux de 18 à 28 m2 ainsi que 3 ateliers de 89 à 116 m2. Fibre optique, photocopieur, salle de réunion, cuisine ou encore terrasse extérieure viennent compléter l'offre des équipements. Les loyers sont attractifs et progressifs.

Pour plus de renseignements, contactez le service Développement Économique : 02 41 84 49 46 ou conomie@baugeoisvallee.fr



BAUGEOIS VALLÉE
S'ENGAGE POUR
LA CONSOMMATION
RESPONSABLE

GUIDE DES ACTEURS LOCAUX

Dans le cadre de son Contrat d'Objectif Territorial (COT), mené en partenariat avec l'ADEME, Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté s'engage pour la consommation responsable !

La communauté de commune agit - réduction des déchets, économies d'énergie, utilisation de matériaux durables, développement des énergies renouvelables... - et met en place un espace ressource concernant l'économie circulaire.

Retrouvez tous les acteurs locaux qui agissent dans les domaines de la seconde main, de la réparation et qui vous proposent des produits durables.

Pour une consommation plus éthique et locale, 100% Made in de chez nous !

www.baugeoisvallee.fr > Gestion des déchets > Je m'informe > Consommation responsable



Scannez-moi



27
& 28
juin

CONCERTS STARMANIA



Les élèves et professeurs de l'École de Musique Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté, vous présentent l'adaptation de l'opéra rock Starmania.

2 rendez-vous gratuits et ouverts à tous, au Centre culturel René d'Anjou à Baugé-en-Anjou :

- Samedi 27 juin à 20h30
- Dimanche 28 juin à 16h00

Places limitées et réservation conseillée sur achetezenbaugeoisvallee.fr

Suivez l'École de Musique sur :



EXPOSITION AUX HALLES DE BEAUFORT EN VALLÉE

13 ET 14 JUIN 2026 DE 10H À 18H - ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Atelier du REMPART
Association Arts et Cultures de la Vallée de l'Authion
Transmettre les arts et les langues

Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026
10h - 18h
HALLES DE BEAUFORT EN ANJOU

EXPOSITION

Exposition d'œuvres d'élèves
Rencontres avec les animateurs
Démonstrations
Inscriptions 2026/2027

Activités artistiques, artisanales et linguistiques

Renseignements et inscriptions - Beaufort en Vallée
07 44 47 58 96 / 02 41 80 39 04
atelierdurempart.beaufort@gmail.com
www.atelier-du-rempart.net
@atelier_du_rempart

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Logos: BEAUFORT, LA COMMUNE, LEAN, LEAN, LEAN, Mzé lion

L'Atelier du Rempart met à l'honneur les travaux d'élèves des différents ateliers de l'association (cours et stages d'art, d'artisanat d'art, de langues vivantes et d'activités culturelles) lors d'une exposition de fin d'année aux Halles de Beaufort en Anjou.

C'est aussi un moment privilégié pour rencontrer les animateurs professionnels et les bénévoles afin de mieux connaître les activités proposées dans différentes communes de la vallée de l'Authion.

Les inscriptions pour la saison 2026/2027 seront possibles lors de cet événement et continueront pendant les forums des associations début septembre !

Retrouvez toutes les actualités
de l'association sur Instagram :
[@atelier_du_rempart_!](https://www.instagram.com/atelier_du_rempart_)



ATELIER_DU_REMPART_

LES IMPATIENTES, DU 5 AU 26 JUILLET 2026

AU PROGRAMME : CIRQUE POÉTIQUE, VOYAGE MUSICAL,
CHORÉGRAPHIE JONGLÉE ET THÉÂTRE BURLESQUE.



GOODBYE PERSIL - Cie L'Arbre à vache

Dimanche 26 juillet à 18h

Port St Maur - La Ménitrie

Tout public / 45 min / gratuit

Repli au Jardin de ma Cousine, 44 bis rue des Vendellières, La Ménitrie

Humour visuel & théâtre gestuel

Alerte ! Deux individus de sexe masculin ont été repérés au volant d'une Twingo, aux abords du terrain de jeux. Il semblerait que ces deux suspects soient frères et que leur mission dépasse de très loin tout ce que vous pouvez imaginer.

Goodbye Persil est un spectacle de rue gestuel et comique, une histoire sans parole bourrée de surprises, un James Bond avec Gaston Lagaffe. C'est drôle et touchant...

MISSION LOCALE DU SAUMUROIS



La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur insertion sociale et professionnelle. Orientation, mobilité, logement, santé, citoyenneté, emploi, formation... toutes les thématiques sont abordées afin de pouvoir lever les freins à leur insertion professionnelle. Une permanence animée par Vanessa FRESNEAU, a lieu sur rendez-vous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9h à 17h au Centre d'animation « Toile de graines » à Beaufort-en-Anjou.

Besoin d'un rendez-vous ? N'attendez plus et contactez la Mission Locale au 02 41 38 23 45.

Cindy FOURREAU, conseillère Relation Entreprises, accompagne et conseille les employeurs du territoire dans les démarches de recrutement.

Vous pouvez la joindre au 06 42 03 70 21

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ BAUGEOIS-VALLÉE

DES CONSULTATIONS DE SPÉCIALISTES À L'ESBV POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Dans le cadre de son label hôpital de proximité, l'Établissement de Santé Baugeois Vallée (ESBV) développe l'accès aux soins spécialisés sur son site de Beaufort-en-Anjou (14 rue de l'Hôpital).

Depuis 2025, des consultations de spécialistes sont proposées afin de permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'un suivi médical spécialisé à proximité de leur domicile.

Deux spécialités sont actuellement disponibles :

- ▶ Orthopédie : un mardi par mois, avec un chirurgien orthopédiste du CHU d'Angers.
- ▶ Échographie et échodoppler : un jeudi par mois.
- ▶ Vous êtes médecin traitant ? Vous pouvez d'ores et déjà adresser vos patients du territoire à ces consultations.
- ▶ Vous êtes patient ? N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant.

L'ESBV poursuit son engagement pour faciliter l'accès aux soins pour tous et travaille au développement de nouvelles consultations de spécialistes de proximité.

CONTACT

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat médical :
▶ **02 41 57 65 65**

LE TERRITOIRE DE L'ENTENTE VALLÉE SE MOBILISE POUR LE BIEN-ÊTRE DE SES AÎNÉS !

Le Salon du Bien Vieillir fait sa première édition à Beaufort-en-Anjou !

Rendez-vous le mercredi 10 juin dans les halls de Beaufort-en-Anjou pour une matinée d'informations, de rencontres et de moments conviviaux, dédiée aux seniors, à leurs proches et aux aidants.

Porté par l'Établissement de Santé Baugeois Vallée, soutenu par la ville de Beaufort-en-Anjou et en partenariat avec de nombreux acteurs locaux (services d'aide à domicile, professionnels de santé, institutions, structures d'accompagnement et de prévention, associations), ce salon a pour ambition de :

- ▶ Faire connaître les services de maintien à domicile et les solutions d'accompagnement locales
- ▶ Orienter et informer les seniors et leurs familles dans leurs démarches
- ▶ Encourager l'adaptation du logement et la découverte de nouvelles technologies
- ▶ Sensibiliser aux enjeux de prévention et de qualité de vie
- ▶ Favoriser les échanges entre habitants et professionnels

Au programme de la matinée : rencontres avec des partenaires locaux, animations, démonstrations et solutions concrètes pour bien vieillir chez soi, le tout dans une ambiance conviviale et accueillante. Que vous soyez senior, aidant, proche ou simplement intéressé par les questions du bien vieillir, ce salon est fait pour vous ! **Entrée libre et ouverte à tous.** Venez nombreux et profitez de cette matinée unique le 10 juin 2026 !

TOUJOURS UN COUP D'AVANCE POUR ÉTAPE ?

L'Association ETAPE qui accompagne des personnes du territoire vers l'emploi à travers des missions auprès des particuliers, entreprises et collectivités, est plutôt satisfaite de son niveau d'activité 2025 mais ne veut pas en rester là.

Depuis quelques semaines, ETAPE a lancé une démarche de simplification administrative qui reçoit un accueil favorable auprès des particuliers : un contrat annuel pour les missions confiées à Etape, plutôt qu'une multiplicité de contrats, pour un résultat identique.

Une bonne façon de réduire son empreinte carbone, aussi et une démarche vertueuse qu'Etape envisage à terme de partager avec ses clients Entreprises et Collectivités.

Autre initiative prise : un groupe de salariés inscrit dans une formation POEI, Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (BAFA) qui a abouti à l'embauche de 4 salariés par des Collectivités du territoire.

Ajoutons à cela, une action renforcée en matière de formation sur le savoir être pour encore mieux répondre aux attentes toujours plus fortes des donneurs d'ordre et des rencontres avec des entreprises du Territoire : Etape sait pertinemment que rien n'est jamais acquis et qu'elle doit agir en permanence pour avancer avec tous les acteurs du Territoire, qu'ils soient des particuliers, entreprises ou services publics : près de 4000 heures d'activité en 2025 sur la Ville de Loire Authion sont là pour témoigner de cette confiance mutuelle.



CONTACT

2 Rue de Lorraine
49250 Beaufort-en-Anjou
▶ **02 41 57 26 57**

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

Plus d'informations et de détails sur le site lamenitre.fr
et la page facebook « [communedelamenitre](#) »



MAI

Samedi 23
13H30 à 18H30
**PERMANENCE RELAIS INFOS
JEUNES**
A l'Espace jeunesse

Vendredi 29
19H
**SPECTACLE PUIS ÉCHANGE FIN
DE VIE**
Au jardin de ma cousine

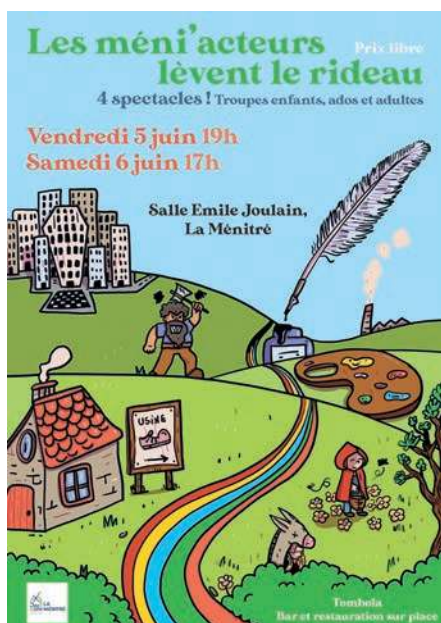
Vendredi 29
MARCHÉ ARTISANAL dès 18h30
CONCERT à 20H
École Sainte Anne

Dimanche 31
10H-19H
« LA FOIRE AUX CROUTES »
AACL
Port Saint Maur

Dimanche 31
10H-19H
LES MYSTERES DE LOIRE
Port Saint Maur

JUIN

Vendredi 5
19H30
LECTURE A VOIX HAUTE par les
lecteurs de Beaufort "En corps"
LIRENLOIRE
Médiathèque



Vendredi 5
19H-22H
REPRÉSENTATION DE THEATRE
LES MÉNI'ACTEURS
Espace de la Vallée

Samedi 6
**FINALE DEPARTEMENTALE DU
CHALLENGE U11 NIVEAU 3**
Saint Mathménit'ré Football Club
Stade Georges Gautier

Samedi 6
17H-20H
REPRÉSENTATION DE THEATRE
LES MÉNI'ACTEURS
Espace de la Vallée

Dimanche 7
6H à 18H
VIDE GRENIER
Centre bourg
ADAM

Samedi 13
13H30 à 18H30
**PERMANENCE RELAIS INFOS
JEUNES**
A l'Espace jeunesse

Samedi 13
LA MÉNITRÉ EN FÊTE
(pour le programme, voir
l'affiche en page 35).

Vendredi 19
19H30 à 22H30
APÉRO-CONCERT
« École de Musique Baugeois-
Vallée » puis « YÉYÉ LES
COPAINS »
Port Saint Maur



Vendredi 19
10H
BÉBES LÉCTEURS
"Séance d'éveil littéraire et
poétique"
LIRENLOIRE - Médiathèque

Vendredi 26
18H30
FÊTES DES ÉCOLES PUBLIQUES
Espace Joseph Pessard

Samedi 27
17H30
FÊTE DE L'ÉCOLE PRIVÉE
École Sainte Anne

Dimanche 28
16H
CONCERT
AMIS DES ORGUES
Église

Dimanche 28
JOURNÉE DECOUVERTE
TENNIS CLUB MÉNITRÉEN
Halle de sports

JUILLET

Samedi 4 juillet
au dimanche 6 septembre
44^e SALON D'ART
Association AACL
ESPACE CULTUREL
Ouverture les vendredis, samedis,
dimanches de 15h à 18h30

Du lundi 6 au dimanche 12
EXPOSITION
Association AMCV
Au moulin de la vierge

Samedi 11
22h30
CINÉMA EN PLEIN AIR
Port Saint Maur

Vendredi 17
19H30 à 22H30
APÉRO-CONCERT
« Kouman Douman » puis
« LES FRANGINS »
Port Saint Maur

Samedi 18
10H à 19H
EXPOSITION PHOTOGRAPHIES
Association AMCV
Au moulin de la vierge

Dimanche 19
15h à 23h30
LES DÉCOIFFÉS
Port Saint Maur

Dimanche 26 juillet
18H
FESTIVAL LES IMPATIENTES
Port Saint Maur

AOÛT

Lundi 3
13H à 19H
EXPOSITION
Association AMCV
Au moulin de la vierge

Vendredi 7
19H30 à 22H30
APÉRO-CONCERT
« Philippe Ménard » puis
« LES BANGERS »
Port Saint Maur

SEPTEMBRE

Dimanche 13
7H à 18H
VIDE-GRENIERS
Association Foyer Rural
Centre bourg

Dimanche 13
16h30
TOURNÉE DES VENDANGES
Nouveau Théâtre Populaire
Port Saint Maur

Dimanche 20
12H30 - 20H00
LOTO
Association ADAM
Espace J. Pessard

Dimanche 20
PORTES OUVERTES
JOURNÉES DU PATRIMOINE
Association AMCV
Au moulin de la vierge

Vendredi 25
19H
CONCOURS DE PALETS
TENNIS CLUB
Halle de sports



www.lamenitre.fr

Plus d'infos sur le site lamenitre.fr et le facebook ([communedelamenitre](https://www.facebook.com/communedelamenitre))



INFOS PRATIQUES

► **MAIRIE DE LA MÉNITRÉ**
B.P. 20 - 49250 La Ménitré
Mail : accueil@lamenitre.fr
02 41 45 63 63
www.lamenitre.fr
*Du lundi au vendredi de 9h à 12h ;
Samedi : permanence, 10h à 12h
hors vacances scolaires.*

► **MÉDIATHÈQUE DE LA MÉNITRÉ**
1^{er} étage de l'Espace culturel
10 place du Colonel Faye
Mail : lirenloire@laposte.net
02 41 45 25 54
*Mercredi : 15h45 - 18h30
Vendredi : 16h - 18h30
Samedi : 9h45 - 12h30*

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE**
15 avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou
www.baugeoisvallee.fr
*Du lundi au vendredi
9h à 12h15 et 13h30 à 17h30*

► **BUREAU DE POSTE DE LA MÉNITRÉ**
Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 11h15 à 13h15

► **GENDARMERIE**
5 route des Marillères
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 17 17
*Du lundi au samedi :
8h-12h et 14h-18h
Le dimanche : 9h-12h et 15h-18h*

► **URGENCES**
Police secours : **17**
Pompiers : **18**
Samu : **15**
Centre anti-poison :
02 41 48 21 21
CHU Angers : **02 41 35 36 37**
Pharmacie de garde :
3237 (www.3237.fr)
Enfance en danger : **119**
Violences Femmes Infos : **3919**

La Ménitré en Fête

Samedi 13 juin 2026

Deuxième édition

Départ 9h30
Place de l'église
Balade autos &
motos

Dès 14h
baptêmes
& expo

Dès 12h
Buvette & restauration
Marché artisanal
stands d'associations

Dès 19h
Moules frites
en musique

A partir
de 23h
Feu
d'artifice



Renseignements et réservations :
07 71 55 27 26 / umac.menitre@gmail.com

Suivez-nous sur les réseaux
pour le programme complet



LES
Mystères
DE
OIRE

de 10h00
à 19h00



Dimanche 31 MAI 2026
Port Saint-Maur - La Ménitré

